



Conseil économique et social

Distr. générale
8 mai 2019
Français
Original : anglais

Session de 2019

26 juillet 2018-24 juillet 2019

Points 5 a) et 6 de l'ordre du jour

**Débat de haut niveau : réunion ministérielle
du forum politique de haut niveau pour
le développement durable organisé sous les auspices
du Conseil économique et social**

**Forum politique de haut niveau pour le développement
durable organisé sous les auspices du Conseil
économique et social**

Édition spéciale : point sur les objectifs de développement durable

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Soumis comme suite à la résolution [70/1](#) de l'Assemblée générale sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le présent rapport fait le point sur les objectifs de développement durable.

La fin du premier cycle d'exécution et d'examen, les préparatifs menés par les États Membres dans la perspective du forum politique de haut niveau qui se tiendra en juillet et la tenue de cinq grandes réunions axées sur le développement durable en septembre sont autant de raisons motivant l'établissement, en coopération avec l'équipe spéciale du système des Nations Unies pour le forum politique de haut niveau, coprésidée par le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat et le Programme des Nations Unies pour le développement, de la présente « édition spéciale » du point du Secrétaire général sur les objectifs.

Le présent rapport fait apparaître que des progrès ont été accomplis en quatre ans en ce qui concerne un certain nombre d'objectifs de développement durable et de cibles connexes, et que diverses mesures ont été prises par les pouvoirs publics et les parties prenantes afin de donner suite au Programme 2030 en général.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (25 juin 2019).

** Le présent rapport a été soumis après la date limite afin que puissent y figurer les renseignements les plus récents.



Toutefois, les progrès sont lents pour bien des objectifs, les populations et les pays les plus vulnérables souffrent le plus et l'action mondiale n'a pas été suffisamment ambitieuse jusqu'à présent.

Pour la prochaine décennie, le présent rapport recense un ensemble de domaines transversaux dans lesquels il faudra faire preuve d'initiative politique et mener sans plus tarder des interventions multipartites adaptées en vue d'accélérer considérablement les progrès. L'ONU pourra ainsi mettre le monde sur une trajectoire qui soit compatible avec la réalisation des objectifs de développement durable d'ici à 2030.

I. Introduction

1. Il y a quatre ans, les dirigeants du monde, réunis à l'Organisation des Nations Unies, ont adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030.
2. Les États ont répondu aux problèmes communs auxquels ils se heurtaient et à l'évolution du monde en s'unissant derrière un plan résolument tourné vers l'avenir mais aussi marqué par l'urgence pour mettre fin à la pauvreté et créer une prospérité partagée sur une planète en paix et en bonne santé. Cela a été un moment de grand espoir, plein de promesses, où la lueur d'un multilatéralisme sans exclusive a brillé de tout son éclat, comme elle l'a fait durant l'année 2015 avec l'adoption d'autres grands accords mondiaux qui forment un tout : le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et l'Accord de Paris relevant de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.
3. En septembre, les chefs d'État et de gouvernement se réuniront à nouveau, cette fois pour faire le bilan des progrès accomplis au regard des engagements que nous avons pris en matière de développement durable. Par l'intermédiaire du forum politique de haut niveau pour le développement durable, du Sommet sur l'action pour le climat et des réunions de haut niveau de l'Assemblée générale sur la couverture sanitaire universelle, le financement du développement et les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement, les responsables de différents secteurs auront également la possibilité de faire connaître les mesures urgentes qu'ils et elles comptent prendre afin de mener une action plus ambitieuse et d'en intensifier l'effet.

Progrès accomplis jusqu'à présent

4. Bien qu'il n'ait pas été possible de disposer en temps voulu de données ventilées sur tous les pays et sur l'ensemble des cibles et indicateurs, on peut tout de même se faire une idée claire des progrès accomplis en quatre ans.
5. Premièrement, il y a des progrès tangibles et des tendances favorables se dégagent clairement en ce qui concerne la concrétisation des objectifs de développement durable. Les taux d'extrême pauvreté et de mortalité juvénile continuent de chuter. On note des progrès concernant des maladies comme l'hépatite, par exemple une réduction considérable de l'incidence des nouvelles infections chroniques au virus de l'hépatite B. Il en est de même pour certaines cibles touchant l'égalité des sexes, notamment pour ce qui est de la budgétisation tenant compte des questions de genre. L'accès à l'électricité dans les pays les plus pauvres commence à s'améliorer. À l'échelle mondiale, la productivité du travail a augmenté et le chômage est revenu à ses niveaux d'avant la crise financière. La part de la population urbaine vivant dans des taudis recule. La proportion des eaux nationales qui sont couvertes par des aires marines protégées a plus que doublé depuis 2010. En outre, certains moyens de réalisation font l'objet de nombreuses améliorations.
6. Ces progrès illustrent l'action que de nombreux pays et leurs partenaires mènent inlassablement depuis 2015. Les examens nationaux volontaires apportent à l'ONU des éléments d'information supplémentaires. Ils montrent que les pouvoirs publics ont donné la priorité à l'intégration des objectifs de développement durable dans les plans et politiques à l'échelle nationale et mettent en place les arrangements institutionnels qui favoriseront la transformation de l'économie et de la société et

aideront à mesurer les progrès accomplis. Ces examens font aussi apparaître – et c’est important – une mobilisation quasi générale et une appropriation nationale du Programme 2030 qui reste forte. Ils montrent également une mobilisation notable des autorités régionales et des villes, des entreprises, de la société civile, du milieu scolaire, des jeunes et d’autres, qui, par un large éventail d’actions et d’initiatives, trouvent des moyens de faire progresser la réalisation des objectifs de développement durable. En tant qu’acteur clef, l’Organisation des Nations Unies opère également des changements fondamentaux, et le système des Nations Unies pour le développement a mis en branle sa réforme la plus profonde depuis des décennies pour être mieux à même de faire face au changement de paradigme qui est au cœur du Programme 2030. Je suis convaincu que, grâce au soutien constant des États Membres et au travail de sa direction et de son personnel, l’Organisation commencera à voir les fruits de ces réformes dans la qualité du concours qu’elle apporte aux pays pour les aider à accélérer l’action menée et à atteindre les objectifs de développement durable d’ici à 2030.

7. Deuxièmement, en dépit de ces tendances positives et de la diversité des mesures et initiatives que le Programme 2030 a inspirées jusqu’à présent, la rapidité et l’ampleur de l’évolution des modalités de développement sont encore insuffisantes pour que l’on puisse opérer la transformation nécessaire afin d’atteindre les objectifs de développement durable d’ici à 2030.

8. Certains faits sont très préoccupants : selon les prévisions, le taux d’extrême pauvreté devrait être de 6 % en 2030, alors que l’objectif est d’avoir éliminé ce fléau à cette échéance; la faim progresse pour la troisième année consécutive; la biodiversité s’appauvrit à un rythme alarmant, avec environ un million d’espèces déjà menacées d’extinction, dont beaucoup à l’horizon de quelques décennies; les émissions de gaz à effet de serre continuent d’augmenter; le financement nécessaire pour le développement durable et d’autres moyens de mise en œuvre font encore défaut; les institutions ne sont pas assez solides ou efficaces pour faire face à ces énormes problèmes transfrontières qui sont liés les uns aux autres.

9. En ce qui concerne le principe central du Programme 2030, qui consiste à ne pas faire de laissés-pour-compte, les progrès sont tangibles, mais lents. Les groupes de population dont il est clairement établi qu’ils sont défavorisés demeurent largement exclus. À l’échelle mondiale, les jeunes sont trois fois plus exposés au chômage que les adultes. Les enfants sont surreprésentés parmi les plus pauvres – un enfant sur cinq vit dans l’extrême pauvreté. Les disparités entre zones urbaines et zones rurales sont également manifestes dans des domaines comme l’éducation et les soins de santé. Les personnes handicapées et celles qui vivent avec le VIH/sida sont toujours aux prises avec de multiples difficultés, qui les privent à la fois de perspectives de vie et de leurs droits fondamentaux.

10. Les inégalités de genre persistent aussi. Les femmes représentent moins de 40 % des personnes employées et n’occupent qu’environ un quart des postes de direction dans le monde, tandis que l’écart de rémunération par rapport aux hommes s’établit à 12 % (selon les données émanant d’un nombre limité de pays). À peu près un cinquième des femmes âgées de 15 à 49 ans ont subi des violences physiques ou sexuelles de la part de leur partenaire ces 12 derniers mois. Le monde ne peut tout simplement pas atteindre les 17 objectifs de développement durable si l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes et des filles demeurent lettre morte.

11. Comme on pouvait s’y attendre, il y a des écarts majeurs entre des régions et des pays qui connaissent des situations très différentes. Malheureusement, les pays

les plus vulnérables sont les premières victimes des obstacles qui pèsent actuellement sur la réalisation des objectifs de développement durable.

12. Troisièmement, il est indéniable que la situation mondiale au regard des objectifs de développement durable s'est globalement détériorée depuis 2015, entravant les efforts des pays et des autres partenaires. En outre, l'attachement à la coopération multilatérale, si décisive pour l'application des grands accords mondiaux, est aujourd'hui remis en question.

13. Les conflits et l'instabilité se sont intensifiés dans de nombreuses parties du monde, causant d'indicibles souffrances humaines, compromettant la réalisation des objectifs de développement durable et annulant même des progrès qui avaient été obtenus. Les pays en développement accueillent plus de 85 % des 68,5 millions de personnes déplacées de force en 2017 et la pression pesant sur les dispositifs de prise en charge est énorme.

14. Les pertes économiques directes dues aux catastrophes ont augmenté de plus de 150 % ces 20 dernières années, et ce sont les pays en développement vulnérables qui paient le plus lourd tribut. Si l'on ne renforce pas nettement les efforts d'atténuation, le réchauffement de la planète se poursuivra à un rythme soutenu, amplifiant les problèmes posés par l'adaptation et faisant régner un sentiment de vulnérabilité et d'insécurité parmi de vastes groupes de population.

15. Les changements économiques compliquent également l'action menée en faveur des objectifs de développement durable. On escompte que la croissance économique mondiale restera lente et inégale d'une région à l'autre, dans un climat marqué par des tensions commerciales persistantes et des niveaux d'endettement insoutenables pour les ménages et les entreprises. Ces dernières années, la vulnérabilité liée à la dette a considérablement augmenté dans les pays à faible revenu. Outre un ralentissement attendu dans les pays émergents, on prévoit des taux de croissance plus faibles dans les pays développés en général. Par ailleurs, plusieurs pays adoptent des approches plus protectionnistes à tous les égards, quitte à mettre en péril la croissance, la réduction de la pauvreté et la diversification économique.

16. La hausse des inégalités de revenus et de richesse risque de nuire aux mesures prises pour atteindre les objectifs de développement durable. Elle menace de mettre à mal la cohésion sociale, de pérenniser l'insécurité et de freiner la croissance de la productivité. La montée de l'intolérance dans de nombreuses régions du monde fait peser un danger sur les droits de la personne et le progrès humain. Le lien entre les inégalités, l'injustice, l'insécurité et la défiance à l'égard des gouvernements et des institutions peut lui aussi entraver la marche vers le développement durable.

Préparatifs pour une décennie d'action en faveur du développement durable

17. Dans ce contexte, lorsque les dirigeants du monde se réuniront de nouveau en septembre prochain, il leur faudra mener une réflexion honnête et franche sur le cap que nous suivons actuellement. Un engagement renouvelé s'impose en faveur du multilatéralisme, de la prévention et de la diplomatie. Par ailleurs, il est essentiel d'agir avec beaucoup plus d'urgence et d'ambition en ce qui concerne les objectifs de développement durable. Cela vaut particulièrement pour ce qui se rapporte à la menace que les changements climatiques font peser sur la vie, sachant que la réalisation de tous les autres objectifs de développement durable sera menacée si l'on ne parvient pas à atteindre les objectifs de l'Accord de Paris.

18. Dans cet esprit, je me réjouis des progrès accomplis jusqu'à présent et j'encourage tous les pays et tous les partenaires à faire davantage et à agir plus vite. Parallèlement, je constate l'existence d'un ensemble de lacunes systémiques dans la mise en œuvre générale du Programme 2030 et demande que des mesures soient prises pour y remédier. Il s'agit notamment de donner la priorité aux plus vulnérables pour veiller à ce que les pays progressent sans laisser personne de côté; de mobiliser un financement adéquat et de l'employer judicieusement; de renforcer les institutions et de les rendre plus efficaces et inclusives; de stimuler l'action locale en vue d'accélérer la mise en œuvre; de consolider les économies et d'accroître la résilience; d'améliorer la collecte, l'accessibilité et l'utilisation des données aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable; de mettre à profit la science, la technologie et l'innovation en mettant davantage l'accent sur la transformation numérique au service du développement durable.

19. L'engagement en faveur du Programme 2030 reste fort. Des centaines de millions de jeunes militent pour le changement qui est au cœur de ce Programme parce qu'il ont foi en lui. L'action en faveur des objectifs de développement durable s'intensifie et, employées à bon escient, de nouvelles technologies, dont l'intelligence artificielle, peuvent aider le monde à faire le prochain bond en avant. Je suis convaincu qu'avec assez de convergence, d'effort, d'innovation, d'engagement politique et de détermination, avec des partenaires vraiment mobilisés à l'appui de cette transformation et avec une collaboration multilatérale axée sur les résultats, il sera possible de surmonter les difficultés et d'atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030.

20. Nous entamerons bientôt une décennie qui sera déterminante pour les générations actuelles et futures et pour la vie sur cette planète. Il est de notre responsabilité et en notre pouvoir d'en faire une décennie d'action au service du développement durable.

II. Où en sommes-nous de la réalisation des objectifs de développement durable ?¹

21. On trouvera dans le présent chapitre un examen des progrès accomplis au cours de la quatrième année de mise en œuvre du Programme 2030. L'accent y est mis sur les progrès liés aux 17 objectifs de développement durable, d'après les dernières données en date, et sur l'analyse de certains liens entre les objectifs et les cibles. Il est important de noter que, pour plus de la moitié des indicateurs mondiaux, la plupart des pays ne recueillent pas régulièrement de données, ou bien il n'existe pas de méthode établie pour les mesurer. Il est donc malaisé de pleinement comprendre les progrès qui ont été faits et les difficultés qui ont été rencontrées.

Objectif 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

22. Le recul de l'extrême pauvreté à l'échelle mondiale se poursuit, mais il a ralenti, signe que nous risquons de ne pas parvenir, d'ici à 2030, à faire passer sous la barre des 3 % la proportion de la population vivant dans l'extrême pauvreté. Les personnes qui vivent encore dans l'extrême pauvreté endurent des privations profondes et

¹ Une annexe statistique au présent rapport et une base de données rassemblant les données et métadonnées disponibles aux niveaux mondial, régional et national concernant les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable sont consultables à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/sdgs>.

persistantes qui sont fréquemment exacerbées par les conflits violents et la vulnérabilité face aux catastrophes. Des systèmes de protection sociale solides et des dépenses publiques consacrées aux services essentiels aident souvent les laissés-pour-compte à reprendre pied et à échapper à la pauvreté, mais les services en question doivent être élargis à tous ceux et celles qui en ont besoin.

- La part de la population mondiale qui vit dans l'extrême pauvreté est tombée à 10 % en 2015, contre 16 % en 2010 et 36 % en 1990. Toutefois, la réduction de la pauvreté voit son rythme décroître, avec une prévision immédiate de 8,6 % en 2018. En outre, les projections de référence donnent à penser que 6 % de la population mondiale vivront encore dans l'extrême pauvreté en 2030, ce qui voudrait dire que nous aurions manqué l'objectif.
- Bien qu'ayant un emploi, 8 % des travailleurs du monde, et par voie de conséquence leur famille, vivent encore dans l'extrême pauvreté en 2018. La situation reste particulièrement alarmante en Afrique subsaharienne, où la proportion de travailleurs pauvres s'élevait à 38 % en 2018.
- Les systèmes de protection sociale contribuent à prévenir et à réduire la pauvreté et offrent un filet de sécurité aux personnes vulnérables. Cela étant, la protection sociale n'est pas une réalité pour une grande majorité de la population mondiale. En 2016, 55 % de la population – soit 4 milliards de personnes – ne bénéficiaient pas d'allocations sociales ; la situation variait considérablement d'une région à l'autre : 87 % des personnes vivant en Afrique subsaharienne étaient privées de protection sociale, contre 14 % en Europe et en Amérique du Nord.
- Seuls 22 % des chômeurs reçoivent des indemnités de chômage, seules 28 % des personnes gravement handicapées perçoivent une pension d'invalidité, seuls 35 % des enfants du monde entier ont effectivement accès à la protection sociale et seules 41 % des femmes enceintes reçoivent des allocations de maternité.
- Souvent, les catastrophes entraînent un ralentissement du développement socioéconomique et exacerbent la pauvreté. Entre 1998 et 2017, les pertes économiques directes dues aux catastrophes ont été estimées à près de 3 000 milliards de dollars – 77 % de ces pertes ont été provoquées par des catastrophes liées au climat –, soit une augmentation de 151 % par rapport à la période 1978-1997, et les catastrophes climatiques et géophysiques ont coûté la vie à quelque 1,3 million de personnes. Plus de 90 % des décès dénombrés à l'échelle internationale sont dus à des catastrophes survenues dans des pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire, et les pertes économiques imputables aux catastrophes – en pourcentage du produit intérieur brut (PIB) – ont également été bien plus élevées dans ces pays.
- Des pays ont fait état de progrès dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030). Ils étaient 67 dans ce cas au 31 mars 2019, tandis que 24 pays ont indiqué que les autorités locales avaient mis au point des stratégies locales qui se faisaient l'écho des stratégies et des plans nationaux.
- Seul un tiers de tous les pays consacrent entre 15 % et 20 % de l'ensemble des dépenses publiques à l'éducation, comme recommandé dans le Cadre d'action Éducation 2030.

Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

23. La faim est repartie à la hausse dans le monde et la dénutrition continue de toucher des millions d'enfants. Les investissements publics dans l'agriculture à l'échelle mondiale s'amenuisent, les petits producteurs et les exploitants familiaux ont besoin d'une aide bien plus soutenue et il faut sans tarder investir beaucoup plus dans les infrastructures et la technologie au service de l'agriculture durable.

- On estime que 821 millions de personnes – environ 1 personne sur 9 dans le monde – étaient sous-alimentées en 2017, contre 784 millions en 2015. Cela représente une montée inquiétante de la faim dans le monde, pour la troisième année consécutive après un recul prolongé. L'Afrique reste le continent qui connaît la plus forte prévalence de sous-alimentation, le problème touchant un cinquième de la population (plus de 256 millions de personnes). En 2017, 770 millions de personnes faisaient face à une insécurité alimentaire grave, ce qui n'a rien de surprenant quand on sait que la sous-alimentation continue de gagner du terrain².
- L'hypotrophie nutritionnelle recule dans presque toutes les régions depuis 2000. Néanmoins, plus de 1 enfant de moins de 5 ans sur 5 (149 millions) souffrait encore d'un retard de croissance en 2018. À l'échelle mondiale, 49 millions d'enfants de moins de 5 ans étaient touchés par l'émaciation en 2018, alors que 40 millions étaient en surpoids.
- Pour inverser la tendance et faire reculer la faim, il est crucial de renforcer la résilience et la capacité d'adaptation des petits agriculteurs et des exploitants familiaux, dont la productivité est systématiquement plus faible que celle de tous les autres producteurs de denrées alimentaires. La part des petits producteurs alimentaires par rapport à l'ensemble des producteurs d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine est comprise entre 40 % et 85 %, alors qu'en Europe, elle est inférieure à 10 %.
- Les dépenses publiques consacrées à l'agriculture ne sont pas en phase avec la contribution que ce secteur apporte à l'économie mondiale ; elles ont diminué de 37 % et le ratio est passé de 0,42 en 2001 à 0,26 en 2017. En outre, l'aide à l'agriculture dans les pays en développement a chuté, passant d'environ 25 % du total de l'aide sectorielle apportée par les donateurs à seulement 5 % en 2017, soit une baisse de 12,6 milliards de dollars.
- On observe une tendance continue à la baisse des subventions à l'exportation dont il est rendu compte à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Le total des subventions est tombé de près de 500 millions de dollars en 2010 à environ 120 millions en 2016. Cette réduction des subventions à l'exportation versées par les États amoindrit les distorsions sur les marchés agricoles.

Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

24. Des progrès décisifs ont été faits à divers titres – amélioration de la santé de millions de personnes, allongement de l'espérance de vie, recul de la mortalité

² L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture publiera des chiffres actualisés sur la sous-alimentation, l'insécurité alimentaire et la malnutrition dans le rapport intitulé *L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2019*, qui paraîtra en juillet 2019.

maternelle et infantile et lutte contre les principales maladies transmissibles. Ils ont toutefois marqué le pas ou ne sont pas assez rapides face aux grandes épidémies, telles que le paludisme et la tuberculose, et la moitié – voire plus – de la population mondiale n’a pas accès aux services de santé essentiels – sachant que bon nombre de ceux qui y ont accès se heurtent à des difficultés financières excessives qui les font parfois basculer dans la pauvreté extrême. Une action concertée devra être menée aux fins suivantes : mettre en place la couverture sanitaire universelle et assurer le financement durable des soins de santé; faire face à la charge de plus en plus lourde que représentent les maladies non transmissibles, notamment les troubles de la santé mentale ; parer à la résistance aux antimicrobiens, mais aussi atténuer les effets de la pollution atmosphérique et remédier à l’insuffisance des ressources en eau et aux mauvaises conditions d’hygiène, facteurs déterminants pour la santé.

Santé procréative, maternelle, néonatale et infantile

- En 2015, à l’échelle mondiale, on estime que 303 000 femmes sont décédées de complications liées à la grossesse ou à l’accouchement – tous ces décès ou presque étant survenus dans des pays à revenu faible ou intermédiaire, et dans près des deux tiers des cas en Afrique subsaharienne. Avec une gestion et des soins appropriés, de tels décès peuvent être évités. En 2018, toujours à l’échelle mondiale, 81 % des accouchements ont été pratiqués par un professionnel – nette amélioration par rapport au taux de 69 % relevé en 2012 – mais ce pourcentage n’a été que de 59 % en Afrique.
- En 2017, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est tombé à 39 décès pour 1 000 naissances vivantes, soit une réduction de 6,7 % par rapport à 2015 (42 décès pour 1 000 naissances vivantes) et de 49 % – globalement – par rapport à 2000 (77 décès pour 1 000 naissances vivantes). Le nombre total de décès d’enfants de moins de 5 ans était également en diminution (5,4 millions en 2017 contre 9,8 millions en 2000). Il n’en reste pas moins que la plupart de ces décès ont été la conséquence de causes évitables et que près de la moitié d’entre eux, soit 2,5 millions, sont survenus au cours du premier mois après la naissance, période déterminante pour la survie de l’enfant. À l’échelle mondiale, la tendance de longue date à la baisse du taux de mortalité néonatale s’est confirmée, avec 18 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2017 contre 31 en 2000, soit une réduction de 41 %.
- La vaccination sauve des millions de vies et, de l’avis général, il s’agit d’une des interventions sanitaires les plus efficaces et les plus économiques qui soient. En 2000, 72 % de la population avait reçu les trois doses de vaccin requises contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche. Ce pourcentage est passé à 85 % en 2015 et il est resté inchangé jusqu’en 2017. Toutefois, quelque 19,9 millions d’enfants n’ont pas été vaccinés pendant la première année de leur vie, ce qui les expose à ces maladies potentiellement mortelles. Le taux d’administration du vaccin antipneumococcique conjugué, qui a pour effet de réduire considérablement le nombre de décès parmi les enfants de moins de 5 ans, n’atteint toujours pas 50 % à l’échelle mondiale. S’agissant du vaccin contre la rougeole, deux doses sont nécessaires, qui assurent également une protection contre les maladies, le handicap ou le décès qui sont susceptibles de survenir en cas de complications. Le taux d’administration de la seconde dose du vaccin contre la rougeole est passé de 59 % en 2015 à 67 % en 2017, mais il demeure très insuffisant pour prévenir cette maladie hautement contagieuse.

- La couverture des services de santé sexuelle et procréative ne pourra être universelle que si l'accès aux méthodes contraceptives modernes est étendu. À l'échelle mondiale, la proportion de femmes en âge de procréer (de 15 à 49 ans) qui utilisent de telles méthodes continue de croître lentement (de 74 % en 2000 à 76 % en 2019).
- Le taux de fécondité des adolescentes diminue (56 naissances pour 1 000 adolescentes en 2000, 45 en 2015 et 44 en 2019). Il reste élevé en Afrique subsaharienne, avec 101 naissances pour 1 000 adolescentes.

Maladies infectieuses

- L'engagement solide et constant d'instances nationales et internationales, qui va de pair avec l'octroi de ressources financières, s'est traduit par une accélération de la mise en œuvre de programmes de prévention, de dépistage et de traitement du VIH fondés sur des données factuelles. Ainsi, le taux de prévalence du VIH en Afrique subsaharienne parmi les adultes âgés de 15 à 49 ans a diminué de 37 % – de 3,39 cas pour 1 000 personnes séronégatives en 2010 à 2,49 pour 1 000 en 2015, puis à 2,14 pour 1 000 en 2017. Toutefois, à l'échelle mondiale et pour la même catégorie de population, il est passé de 0,44 à 0,40 entre 2015 et 2017 et a globalement diminué de 22 % entre 2010 et 2017, seuils qui se situent bien en deçà des objectifs fixés pour 2020 et 2030.
- La tuberculose reste l'une des principales causes de mauvaise santé et de décès. En 2017, on estimait à 10 millions le nombre de personnes l'ayant contractée. Certes, elle est en recul à l'échelle mondiale : la prévalence continue de diminuer, puisqu'elle est passée de 170 cas (nouveaux ou rechute) pour 100 000 personnes en 2000 à 140 pour 100 000 en 2015, puis à 134 pour 100 000 en 2017. Entre 2000 et 2017, le taux de mortalité imputable à la tuberculose parmi les personnes séronégatives a chuté de 42 %. Cependant, d'importantes lacunes subsistent en matière de dépistage et de traitement et les progrès actuels sont trop lents pour qu'il soit envisageable d'atteindre la cible énoncée dans les objectifs de développement durable. En outre, la menace que fait peser la tuberculose pharmacorésistante reste bien présente.
- Après plus d'une décennie d'avancées constantes dans la lutte contre le paludisme, aucun progrès significatif n'a été enregistré entre 2015 et 2017 pour ce qui est de la réduction du nombre de personnes affectées dans le monde. L'Afrique subsaharienne est la région la plus touchée : 90 % de la charge de morbidité associée au paludisme s'y concentre. Il est inquiétant de constater qu'entre 2016 et 2017, quelque 3,5 millions de personnes ont contracté la maladie dans les 10 pays d'Afrique les plus touchés.
- En 2015, on estimait à 325 millions le nombre de personnes vivant avec le virus de l'hépatite B ou de l'hépatite C. La généralisation du vaccin contre l'hépatite B chez les nourrissons a considérablement réduit l'incidence des nouvelles infections chroniques, comme en témoigne la baisse du taux de prévalence de l'hépatite B parmi les enfants de moins de 5 ans, passé de 4,7 % avant l'introduction des vaccins à 0,8 % en 2017.
- En 2017, 1,58 milliard de personnes ont dû recevoir un traitement ou des soins dispensés à titre individuel ou à grande échelle parce qu'elles avaient contracté l'une des maladies tropicales négligées, contre 1,63 milliard en 2015 et 2,03 milliards en 2010. L'amélioration de la surveillance a en effet permis de dépister davantage de personnes affectées et nécessitant des soins médicaux.

Les 522 millions de personnes ayant reçu un traitement ou des soins médicaux dans les pays les moins avancés (contre 584 millions en 2015) représentaient 52 % de la population de ces pays.

Maladies non transmissibles, santé mentale et risques pour l'environnement

- Le pourcentage associé à la probabilité de mourir de l'un des quatre principaux types de maladies non transmissibles (maladies cardiovasculaires, cancers, maladies respiratoires chroniques et diabète) entre 30 et 70 ans était de 18 % en 2016. Au niveau mondial, le risque demeure nettement plus élevé pour les hommes (21,6 %, contre 15 % pour les femmes).
- Le taux de suicide à l'échelle mondiale est en recul (de 12,9 pour 100 000 personnes en 2000 à 10,6 en 2016). Le suicide reste toutefois la deuxième cause de décès dans le monde parmi les personnes âgées de 15 à 29 ans et, toujours en 2016, 79 % des suicides sont survenus dans des pays à revenu faible ou intermédiaire.
- Le taux de prévalence du tabagisme est passé de 27 % en 2000 à 20 % en 2016. Il a diminué plus rapidement parmi les femmes (de 11 % en 2000 à 6 % en 2016) que parmi les hommes (de 43 % à 34 % sur la même période). Malgré cette évolution encourageante, le nombre de personnes décédées d'une maladie liée au tabagisme a été estimé à plus de 8,1 millions en 2017.
- Le nombre de décès dus à un accident de la circulation est passé de 1,31 million en 2013 à 1,35 million en 2016. Les traumatismes résultant d'un accident sont la principale cause de décès parmi les enfants et les jeunes adultes (population âgée de 5 à 29 ans).
- La pollution de l'air, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur des habitations, augmente le risque de maladies cardiovasculaires et respiratoires et, en 2016, elle a entraîné la mort de quelque 7 millions de personnes dans le monde. Les taux de mortalité associés à la pollution atmosphérique les plus élevés sont enregistrés en Afrique subsaharienne et dans la plupart de l'Asie et de l'Océanie (exception faite de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande), où une grande partie de la population continue de cuisiner à l'aide de techniques et de combustibles polluants.
- On peut imputer une grande part de la charge de morbidité associée à certaines maladies ou infections à la quantité insuffisante et à l'insalubrité de l'eau potable ainsi qu'à des conditions d'hygiène inadéquates – à hauteur de 60 % dans le cas de la diarrhée, de 100 % pour ce qui est des infections helminthiques contractées par contact avec le sol et de 16 % dans le cas de la malnutrition protéino-énergétique, ces trois types de maladie ayant été à l'origine de 870 000 décès en 2016.

Les systèmes de prestation de soins de santé et leur financement

- L'aide publique au développement (APD) pour la santé de base fournie par l'ensemble des donateurs a augmenté de 61 % en valeur réelle depuis 2010, pour atteindre 10,7 milliards de dollars en 2017. La même année, près de 2 milliards de dollars ont été dépensés pour lutter contre le paludisme, 1 milliard pour

combattre la tuberculose et 2,3 milliards pour enrayer d'autres maladies infectieuses (à l'exclusion du VIH/sida).

- Selon les données disponibles pour la période allant de 2013 à 2018, on comptait moins de 10 médecins pour 10 000 personnes dans près de 40 % des pays du monde, et moins de 40 infirmières ou sages-femmes pour 10 000 personnes dans plus de 55 % des pays. Dans l'ensemble des pays les moins avancés, on comptait moins de 10 médecins, moins de 5 dentistes et moins de 5 pharmaciens pour 10 000 personnes ; dans 98 % d'entre eux, on dénombrait moins de 40 infirmières ou sages-femmes pour 10 000 personnes.

Objectif 4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

25. Malgré les progrès considérables réalisés ces dernières années en matière d'accès à l'éducation et de scolarisation, 262 millions d'enfants et de jeunes âgés de 6 à 17 ans n'étaient toujours pas scolarisés en 2017, et plus de la moitié des enfants et des adolescents ne possédaient pas le niveau minimal de compétence en lecture et en mathématiques. L'évolution rapide de la technologie est à la fois une chance et un défi, mais les conditions d'apprentissage, les compétences des enseignants et la qualité de l'éducation n'ont pas progressé au même rythme. Il faut recentrer les efforts pour améliorer la diffusion du savoir tout au long de la vie, en particulier parmi les femmes, les filles et les personnes marginalisées vivant dans des milieux vulnérables.

- Dans 72 pays pour lesquels on dispose de données récentes, près de 7 enfants sur 10 âgés de 3 et 4 ans ont déjà commencé à développer des compétences dans au moins trois des domaines suivants : aptitude à lire, à écrire et à compter ; développement physique ; développement socio-émotionnel ; apprentissage.
- En 2017, deux enfants sur trois dans le monde avaient participé à des activités d'apprentissage organisées un an avant l'âge officiel de scolarisation dans le primaire. Ces activités visent à mieux préparer les enfants à leur entrée à l'école et à favoriser leur apprentissage futur. Le taux d'enfants ayant participé à de telles activités est inférieur à 50 % en Afrique subsaharienne et dans les pays les moins avancés.
- En 2015, à l'échelle mondiale, quelque 617 millions d'écoliers ou collégiens, soit plus de 50 % des enfants et des adolescents, n'avaient pas atteint un niveau minimal de compétence en lecture et en mathématiques. Environ deux tiers d'entre eux fréquentaient l'école mais n'apprenaient pas en classe, ou avaient abandonné l'école.
- En 2016, quelque 750 millions d'adultes, dont deux tiers de femmes, étaient analphabètes. La moitié d'entre eux vivait en Asie du Sud, un quart en Afrique subsaharienne.
- De nombreux pays en développement ne disposent toujours pas d'infrastructures ni d'installations de base adéquates pour mettre en place un environnement d'apprentissage efficace. L'Afrique subsaharienne est la région qui fait face aux obstacles les plus importants. En effet, aux niveaux de l'enseignement primaire et du premier cycle du secondaire, un peu moins de la moitié des établissements ont accès à l'électricité, à Internet, à des ordinateurs et à des services d'approvisionnement de base en eau potable.
- En 2017, l'APD pour les bourses d'études s'est élevée à 1,3 milliard de dollars. L'Australie, la France, le Japon, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et

d'Irlande du Nord et les institutions de l'Union européenne ont versé les deux tiers de cette aide.

- À l'échelle mondiale, le pourcentage d'enseignants du primaire ayant suivi une formation n'a guère progressé et stagne à environ 85 % depuis 2015. La proportion la plus faible est enregistrée en Afrique subsaharienne (64 %).

Objectif 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

26. Certains indicateurs de l'égalité femmes-hommes évoluent positivement et on observe notamment une baisse notable de la prévalence des mutilations génitales féminines et de la fréquence des mariages précoces, mais globalement les chiffres restent élevés. En outre, les progrès liés aux questions structurelles à l'origine de ces inégalités, telles que la discrimination juridique, des normes et attitudes sociales injustes, les décisions prises en matière de sexualité et de santé procréative et le faible niveau de participation des femmes à la vie politique sont insuffisants, ce qui compromet les efforts déployés au titre de l'objectif de développement durable n° 5.

- Des données récentes provenant de 106 pays montrent que 18 % des femmes et des filles de 15 à 49 ans ayant vécu en couple ont subi des violences physiques ou sexuelles de la part de leur partenaire au cours des 12 derniers mois. Le taux le plus élevé, soit 24 %, est enregistré dans les pays les moins avancés.
- La pratique du mariage d'enfants continue de décliner dans le monde entier, surtout grâce aux progrès réalisés en Asie du Sud, où le risque pour une fille d'être contrainte de se marier avant d'avoir quitté l'enfance a diminué d'environ un quart entre 2013 et 2018. En Afrique subsaharienne, le taux de mariage d'enfants diminue à un rythme plus lent.
- Au moins 200 millions de filles et de femmes ont subi des mutilations génitales féminines, selon les données provenant de 30 pays où cette pratique est le plus répandue et pour lesquels on dispose de données représentatives à l'échelle nationale. La prévalence de cette pratique traditionnelle néfaste y a diminué d'un quart environ entre 2000 et 2018.
- Selon des données récentes provenant de quelque 90 pays, les femmes consacrent en moyenne environ trois fois plus d'heures par jour que les hommes aux soins et aux travaux domestiques non rémunérés, ce qui limite le temps dont elles disposent pour un travail rémunéré, des activités d'apprentissage ou des loisirs et renforce encore les inégalités socioéconomiques liées au genre.
- Les femmes continuent d'être sous-représentées à tous les niveaux de la vie politique. Au 1^{er} janvier 2019, le pourcentage de femmes dans les parlements nationaux se situait entre 0 % et 61,3 %, avec une moyenne de 24,2 % – en augmentation par rapport à 2010 (19 %). Au niveau local, les données provenant de 99 pays et régions montrent que la représentation des femmes dans les organes délibérants élus varie de moins de 1 % à 48 %, avec une moyenne de 26%. Lorsque des lois établissant des quotas par genre sont adoptées, la proportion de femmes élues aux niveaux national et local est nettement plus élevée.
- En 2018, les femmes représentaient 39 % de la population active à l'échelle mondiale, mais n'occupaient que 27 % des postes de direction, pourcentage en légère augmentation par rapport à 2015 (26 %). Depuis 2000, la proportion de

femmes occupant des postes de direction a augmenté dans toutes les régions du monde, sauf dans les pays les moins avancés.

- Dans 51 pays pour lesquels on dispose de données sur le sujet, seules 57 % des femmes âgées de 15 à 49 ans, mariées ou vivant en union libre, prennent leurs propres décisions en ce qui concerne les rapports sexuels, l'utilisation de moyens de contraception et le recours aux services de santé.
- Ces 25 dernières années, la réforme de la législation en vue d'améliorer l'égalité femmes-hommes a progressé, mais des lois discriminatoires et des lacunes en matière de protection juridique subsistent dans de nombreux pays. Selon les données relatives à quatre domaines du droit et recueillies en 2018 dans 53 pays, près d'un tiers des pays présentent des lacunes en matière des cadres juridiques généraux et dans le domaine de la vie publique (constitutions, lois contre la discrimination, quotas, aide juridictionnelle); plus d'un quart présentent des lacunes sur le plan juridique pour ce qui est de la violence à l'égard des femmes; s'agissant des avantages professionnels et économiques, d'une part, et du mariage et de la famille, d'autre part, la proportion de pays présentant de telles lacunes est de 29 % et de 24 %, respectivement.
- Malgré les progrès accomplis à l'échelle mondiale pour ce qui est de la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans la budgétisation, les pays continuent d'éprouver des difficultés à établir des systèmes de suivi exhaustifs et transparents. Selon des données recueillies en 2018 auprès de 69 pays, 13 d'entre eux sont parvenus à mettre en place un système de suivi qui permet de mesurer et de diffuser les données relatives aux budgets tenant compte de la problématique femmes-hommes, et 41 autres étaient sur le point de le faire.

Objectif 6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

27. En dépit des avancées enregistrées, plusieurs milliards de personnes n'ont toujours pas accès à une eau salubre, à des services d'assainissement et à des installations appropriées pour se laver les mains. Les données disponibles suggèrent qu'il faudrait multiplier par deux le rythme des progrès accomplis chaque année pour garantir un accès universel ne serait-ce qu'aux services d'assainissement de base d'ici à 2030. Il est essentiel de rendre l'utilisation et la gestion de l'eau plus efficaces pour faire face une demande accrue, aux menaces qui pèsent sur la sécurité de l'approvisionnement en eau et à l'augmentation de la fréquence et de la gravité des sécheresses et des inondations résultant des changements climatiques. Au moment de l'établissement du présent rapport, la plupart des pays avaient peu de chances de parvenir à la mise en œuvre complète du processus de gestion intégrée des ressources en eau d'ici à 2030.

- Entre 2000 et 2015, à l'échelle mondiale, la proportion de la population utilisant des services d'approvisionnement en eau potable gérés en toute sécurité est passée de 61 % à 71 % – pourcentage qui est resté le même jusqu'en 2017. En outre, la proportion de la population ayant accès aux services d'alimentation en eau potable de base a augmenté de 19 %. Cela signifie que 785 millions de personnes ne disposent toujours pas d'un accès à ces services.
- Au niveau mondial, la proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité est passée de 28 % en 2000 à 43 % en 2015, puis à 45 % en 2017. Les progrès les plus notables ont été enregistrés en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Afrique subsaharienne et en Asie de

l'Est et du Sud-Est. Entre 2000 et 2017, la proportion de personnes n'ayant pas accès à des services d'assainissement de base a reculé, passant de 44 % à 27 %, mais en 2017, 701 millions de personnes continuaient de pratiquer la défécation à l'air libre.

- En 2017, près de 60 % de la population mondiale et seulement 38 % des ménages vivant dans les pays les moins avancés disposaient d'une installation équipée d'eau et de savon pour se laver les mains, c'est-à-dire qu'environ 3 milliards de personnes n'en disposaient pas.
- En 2016, à l'échelle mondiale, une école primaire sur trois n'était pas en mesure de fournir des services d'eau potable, d'assainissement et d'hygiène, avec des répercussions sur l'éducation de millions d'écoliers – en particulier pour les filles ayant commencé à avoir leurs règles. En outre, un établissement de santé sur quatre dans le monde ne disposait pas de services élémentaires d'approvisionnement en eau, ce dont pâtissaient plus de 2 milliards de personnes.
- Environ un pays sur trois doit faire face à un niveau de stress hydrique moyen ou élevé. Presque tous les pays soumis à un niveau de stress hydrique élevé se trouvent en Afrique du Nord, en Asie de l'Ouest, en Asie centrale et en Asie du Sud, et cette situation est la conséquence des graves difficultés que ces pays traversent en matière d'approvisionnement en eau douce, au moins pendant certaines périodes de l'année.
- Sur 172 pays, le niveau de mise en œuvre du processus de gestion intégrée des ressources en eau est intermédiaire (tranche inférieure) ou plus élevé dans 80 % des cas. Toutefois, 60 % des pays ne seront probablement pas en mesure de le mettre pleinement en œuvre d'ici à 2030.
- Il faut redoubler d'efforts pour rendre la coopération effective dans tous les bassins transfrontaliers. D'après les données fournies par 67 des 153 pays partageant des cours d'eaux transfrontières, le pourcentage moyen de bassins transfrontaliers faisant l'objet d'un accord opérationnel était de 59 % au cours de la période 2017-2018 ; seuls 17 pays ont déclaré que tous leurs bassins transfrontaliers étaient couverts par de tels accords.
- Le montant effectif de l'APD allouée au secteur de l'eau, qui augmentait régulièrement depuis plusieurs années (jusqu'à atteindre 9 milliards de dollars en 2016), a diminué de 2 % en 2017. Toutefois, le montant des annonces de contribution au titre de 2017 est supérieur de 36 % par rapport à l'année précédente, ce qui atteste un regain de l'intérêt que portent les donateurs à ce secteur.

Objectif 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

28. Dans les pays les plus pauvres, le rythme de l'électrification commence à s'accélérer, l'amélioration se poursuit en ce qui concerne l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables gagnent du terrain dans le secteur de l'électricité. En dépit de ces progrès, quelque 800 millions de personnes n'ont toujours pas accès à l'électricité, aussi est-il nécessaire d'accorder plus d'attention à l'accès aux combustibles et aux techniques de cuisson plus propres. En outre, si l'on entend atteindre les objectifs de développement durable nos 7 et 13 et les objectifs connexes,

il faudra se montrer bien plus ambitieux concernant les énergies renouvelables, notamment eu égard aux transports et au chauffage.

- À l'échelle mondiale, le taux d'accès à l'électricité est passé de 83 % en 2010 à 87 % en 2015, puis une accélération a été enregistrée et il s'est établi à 89 % en 2017. Cependant, quelque 840 millions de personnes n'ont toujours pas accès à l'électricité.
- La part de la population mondiale ayant accès à des combustibles et à des techniques de cuisson plus propres a augmenté, passant de 57 % en 2010 à 61 % en 2017. Malgré ce progrès, près de 3 milliards de personnes dépendent encore principalement de systèmes de cuisson inefficaces et polluants.
- Entre 2010 et 2016, la part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie a augmenté progressivement pour passer de 16,6 % à 17,5 %. Il faut toutefois accélérer ce rythme si l'on entend atteindre les objectifs liés au climat. Bien que la valeur absolue de la consommation d'énergie renouvelable ait augmenté de plus de 18 % depuis 2010, ce n'est que depuis 2012 que le taux de consommation d'énergies renouvelables augmente plus rapidement que celui de la consommation totale d'énergie.
- Au niveau mondial, l'indicateur de l'intensité énergétique primaire (ratio de la consommation d'énergie par unité de PIB) fait apparaître une tendance à la diminution, puisqu'il est passé de 5,9 en 2010 à 5,1 en 2016, soit un taux d'amélioration de l'efficacité énergétique de 2,3 %, qui demeure toutefois en deçà du taux annuel de 2,7 % qui sera nécessaire pour que la cible 3 de l'objectif de développement durable n° 7 soit atteinte.
- S'agissant des énergies propres et renouvelables, les flux financiers internationaux à destination des pays en développement ont atteint 18,6 milliards de dollars en 2016, soit presque deux fois plus qu'en 2010 (9,9 milliards de dollars).

Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

29. Une croissance économique partagée et durable peut être un facteur de progrès et donner les moyens de mettre en œuvre les objectifs de développement durable. À l'échelle mondiale, la productivité du travail a augmenté et le chômage est revenu à ses niveaux d'avant la crise financière. Toutefois, l'économie mondiale croît à un rythme plus lent. Des progrès supplémentaires s'imposent pour multiplier les possibilités d'emploi, en particulier pour les jeunes, réduire la proportion d'emplois informels et l'écart de rémunération entre femmes et hommes et promouvoir la sécurité sur le lieu de travail, afin que chacun puisse accéder à un emploi décent.

- En 2017, le taux de croissance mondial du PIB réel par habitant était de 1,9 %, et il devrait se maintenir à environ 2 % entre 2018 et 2020. C'est nettement moins que le taux de 3 % atteint en 2010 et légèrement plus qu'en 2015 (1,63 %). On s'attend à ce que le taux de croissance du PIB réel des pays les moins avancés passe de 4,5 % en 2017 à 5,7 % en 2020, soit moins que les 7 % prévus dans le Programme 2030.
- Depuis la récession économique planétaire de 2009, la productivité du travail (mesurée à l'aune du PIB par personne employée) est en hausse dans le monde ; ainsi, depuis 2010, les taux de croissance annuelle atteignent systématiquement

un niveau record. En 2018, la productivité du travail à l'échelle mondiale a augmenté de 2,1 %, croissance annuelle la plus forte enregistrée depuis 2010.

- L'emploi informel, qui a une incidence négative sur la rémunération, sur la sécurité et la santé au travail et sur les conditions de travail, reste très répandu : dans les trois quarts des pays pour lesquels on dispose de données sur le sujet, plus de la moitié des personnes exerçant des emplois non agricoles relèvent du secteur non structuré.
- D'après des données portant sur 62 pays, il a été calculé que l'écart de rémunération horaire moyen entre femmes et hommes s'établissait à 12 %, voire à plus de 20 % pour les postes de cadre et dans les professions intellectuelles supérieures, dans l'artisanat et les métiers connexes et parmi les opérateurs de machines et les assembleurs dans les usines.
- Le taux de chômage mondial, qui avait subi les répercussions de la crise économique planétaire, est finalement reparti à la baisse. En 2018, il était de 5,0 %, ce qui correspond à son niveau d'avant la crise. Les jeunes étaient trois fois plus touchés par le chômage que les adultes.
- En 2018, à l'échelle mondiale, un cinquième des jeunes n'étaient pas scolarisés, employés ni en formation ; à cette période particulièrement propice de leur vie, ils n'accumulaient pas d'expérience professionnelle et ne pouvaient acquérir de nouvelles compétences ni se perfectionner grâce à des programmes d'éducation ou de formation professionnelle. Conséquence d'une différence très marquée entre les genres, les jeunes femmes sont deux fois plus susceptibles que les jeunes hommes d'être au chômage ou exclues de la population active, de ne pas faire d'études et de n'accéder à aucune formation.
- Partout dans le monde, nombre de travailleurs sont exposés à des risques excessifs sur leur lieu de travail. Selon des données récentes portant sur quelque 55 pays, on recensait en moyenne 3 décès et 889 blessures non mortelles pour 100 000 employés.
- L'accès aux ressources financières se développe à l'échelle mondiale, mais selon des modalités qui semblent évoluer vers un recours croissant à la technologie. Entre 2010 et 2017, le nombre de guichets automatiques de banque a augmenté de près de 50 %, passant de 45 pour 100 000 adultes à 66 pour 100 000 adultes sur le plan mondial, et de 2,3 pour 100 000 adultes à 5,8 pour 100 000 adultes dans les pays les moins avancés. Le nombre de succursales de banques commerciales pour 100 000 adultes n'a crû que de 2 % sur la même période, les clients étant de plus en plus nombreux à utiliser les dispositifs bancaires en ligne.
- En 2017, les engagements en faveur de l'aide pour le commerce ont atteint 58 milliards de dollars, soit plus du double du montant de référence pour la période 2002-2005 (23,1 milliards). En valeur absolue, la hausse a été la plus élevée dans l'agriculture (1,7 milliard), l'industrie (1,0 milliard) et les services bancaires et financiers (1,0 milliard).

Objectif 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

30. Certains aspects du climat économique mondial actuel ne sont pas propices à des progrès rapides en ce qui concerne l'objectif de développement durable n° 9. Tandis que les montants alloués au financement de l'infrastructure économique augmentent

dans les pays en développement et que des progrès impressionnants sont enregistrés en matière de connectivité mobile, les pays qui accusent du retard, tels que les pays les moins avancés, se heurtent à des difficultés de taille à la poursuite de l'objectif de doublement de la part de l'industrie manufacturière dans le PIB d'ici à 2030 et l'investissement dans la recherche scientifique et l'innovation reste en deçà de la moyenne mondiale.

- L'efficacité des services de transport est un facteur clé du développement économique, or plus de 80 % du volume des marchandises commercialisées sont acheminés par la mer, ce qui fait des transports maritimes un pivot des échanges et de la mondialisation. On estime qu'en 2017, à l'échelle mondiale, l'expansion du fret maritime international a été de 3,7 %; la poursuite prévue de cette croissance mettra à l'épreuve la capacité de l'infrastructure de transports maritimes existante de prendre en charge de plus gros volumes encore.
- En 2018, la production manufacturière mondiale a ralenti, dans les régions développées comme dans les autres. Cela s'explique principalement par l'apparition d'obstacles tarifaires au commerce qui ont pesé sur l'investissement et remis en question les prévisions de croissance. Néanmoins, toujours à l'échelle mondiale, la part du PIB représentée par la valeur ajoutée dans le secteur manufacturier, qui avait très légèrement augmenté entre 2008 (15,9 %) et 2015 (16,5 %), est demeurée stable en 2018. La part de l'industrie manufacturière dans les pays les moins avancés est restée faible, ce qui compromet la réalisation de l'objectif de doublement de la part de l'industrie dans le PIB d'ici à 2030.
- Dans le même temps, la proportion de l'emploi manufacturier dans l'emploi total a diminué, passant de 15,3 % en 2000 à 14,7 % en 2015, puis à 14,2 % en 2018, alors que les pays réaffectaient progressivement leurs facteurs de production, de l'agriculture et de la production manufacturière à faible valeur ajoutée vers la production manufacturière à forte valeur ajoutée et les services.
- L'intensité des émissions mondiales de dioxyde de carbone (CO₂) provenant des industries manufacturières a diminué de plus de 20 % entre 2000 et 2016, pour s'établir à 0,30 kg de CO₂ par dollar des États-Unis, ce qui montre qu'il n'y a pour l'essentiel plus de rapport entre les émissions de CO₂ et la croissance du PIB.
- Entre 2000 et 2016, la part du PIB mondial investie dans la recherche et le développement est passée de 1,52 % à 1,68 %; toutefois, en 2016, ce pourcentage s'est établi à 2,21 % pour l'Europe et l'Amérique du Nord mais il a été inférieur à la moyenne mondiale dans la plupart des régions en développement.
- Toujours entre 2000 et 2016, à l'échelle mondiale, le nombre de chercheurs a augmenté, passant de 804 pour 1 million d'habitants à 1 163 pour 1 million d'habitants; toutefois, en Afrique subsaharienne, la proportion n'était en 2016 que de 91 pour 1 million d'habitants.
- Le montant total des apports du secteur public consacrés à l'infrastructure économique des pays en développement a atteint 59 milliards de dollars en 2017, soit une augmentation de 32,5 % en valeur réelle depuis 2010. Les principaux secteurs bénéficiaires ont été les transports (21,6 milliards) et les services bancaires et financiers (13,4 milliards).

- En 2016, à l'échelle mondiale, les secteurs de la moyenne haute technologie et de la haute technologie se partageaient 44,7 % de la valeur ajoutée manufacturière. Les produits issus de la moyenne haute et de la haute technologie continuaient de dominer la production manufacturière en Amérique du Nord et en Europe, s'adjudgeant une part de marché de 47,4 % en 2016, contre 10,4 % pour les pays les moins avancés.
- Presque tous les habitants du monde vivent aujourd'hui dans une zone couverte par un réseau de téléphonie mobile et ce sont 90 % de la population mondiale qui sont desservis par un réseau de qualité 3G ou supérieure. Cette évolution du réseau mobile est toutefois plus rapide que l'augmentation du pourcentage de personnes utilisant Internet.

Objectif 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

31. Les inégalités à l'intérieur d'un même pays et d'un pays à l'autre demeurent très préoccupantes malgré les progrès obtenus et les efforts déployés pour ce qui est de la réduction des disparités à divers titres – possibilités offertes, revenus et pouvoir. Les inégalités de revenus continuent de se creuser dans de nombreuses régions du monde, alors même que les 40 % de la population les plus pauvres connaissent des taux de croissance positifs dans bien des pays. Il faudra mettre davantage l'accent sur la réduction des inégalités de revenus et des inégalités fondées sur d'autres facteurs. Des efforts supplémentaires s'imposent pour généraliser la suppression des droits de douane frappant les exportations en provenance des pays les moins avancés et des pays en développement et renforcer l'assistance fournie aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement.

- Dans plus de la moitié des 92 pays pour lesquels on dispose de données comparables pour la période 2011-2016, les 40 % de la population les plus pauvres ont connu un taux de croissance plus élevé que la moyenne nationale. Pourtant, ce segment a totalisé moins de 25 % de l'ensemble des revenus ou de la consommation. Dans beaucoup de pays, le fait qu'une part croissante des revenus soit concentrée entre les mains de 1 % de la population est un sujet de vive préoccupation.
- Des systèmes financiers robustes et sains sont essentiels pour appuyer l'égalité d'accès aux services financiers. Une dépréciation élevée des prêts, mesurée à l'aune du ratio des prêts improductifs sur le total des prêts pour les institutions de dépôt, peut fragiliser le système bancaire. Pour près de la moitié des 138 pays ayant communiqué des données, la proportion des prêts improductifs était inférieure à 5 %, tandis que la moyenne pour la période 2010-2017 s'établissait à 4,3 %.
- Si les pays des régions en développement représentent plus de 70 % des membres de l'Assemblée générale et de l'Organisation mondiale du commerce, où chaque membre dispose d'une voix, le nombre total de leurs voix dans les autres organisations internationales reste très inférieur. Des réformes de la gouvernance sont en cours de négociation au Fonds monétaire international, et des changements ont été adoptés à la Banque mondiale en octobre 2018. Néanmoins, une fois toutes les modifications apportées, les pays en développement réuniront encore à peine plus de 40 % des droits de vote, alors qu'ils représentent 75 % des pays membres de la Banque mondiale.
- L'admission en franchise a continué d'augmenter pour les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les régions en

développement en général. Plus de 50 % des exportations des pays en développement peuvent dorénavant bénéficier d'un traitement en franchise. C'est pour les pays les moins avancés, dans les secteurs industriel et agricole, que l'augmentation de l'accès en franchise sur les marchés mondiaux a été la plus importante.

- En 2017, les donateurs du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, des organismes multilatéraux et d'autres fournisseurs clés ont versé aux pays en développement un total de 414 milliards de dollars, dont 163 milliards sous forme d'aide publique au développement. Le montant total de l'APD fournie aux petits États insulaires en développement par l'ensemble des donateurs s'est élevé à 4,3 milliards de dollars, soit une baisse de 33 % en termes réels par rapport à 2016, année au titre de laquelle des interventions exceptionnelles d'allègement de la dette de Cuba avaient été menées.

Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

32. La proportion de la population urbaine mondiale vivant dans des taudis a nettement diminué, mais plus d'un milliard de personnes demeurent concernées. Il est urgent d'agir pour remédier à la situation actuelle, à savoir que la grande majorité des habitants des villes respirent un air de mauvaise qualité et n'ont qu'un accès limité aux transports et à des espaces publics ouverts. Les zones occupées par les villes croissent plus vite que leur population, ce qui a de profondes répercussions en termes de durabilité.

- Entre 1990 et 2016, la part de la population urbaine mondiale vivant dans des taudis est tombée de 46 % à 23 %. Ce progrès a été largement contrebalancé par la croissance démographique interne et l'exode rural. En 2016, un peu plus de 1 milliard de personnes vivaient dans des taudis ou des implantations sauvages, dont plus de la moitié (589 millions) en Asie de l'Est, en Asie du Sud-Est, en Asie centrale et en Asie du Sud.
- La proportion des résidents urbains qui ont aisément accès aux transports publics (c'est-à-dire qui vivent à moins de 500 mètres à pied d'un arrêt d'autobus et à moins de 1 000 mètres d'une gare ferroviaire ou maritime) reste faible, en particulier dans les pays en développement. D'après des données de 2018 portant sur 227 villes réparties dans 78 pays, 53 % des citadins (en moyenne) avaient aisément accès aux transports publics, toutes régions confondues – le minimum étant de 18 % en Afrique subsaharienne et le maximum de 75 % en Australie et en Nouvelle-Zélande. Dans certaines régions où l'accès aux transports publics est limité, les modes de transport informels sont très répandus et assurent dans bien des cas des services fiables pour la majorité des populations urbaines.
- À l'échelle mondiale, les zones urbaines croissent plus vite que la population qui y réside – 1,28 fois plus entre 2000 et 2014. En rapport étroit avec cette tendance, on observe que la densité urbaine est sur le déclin, ce qui a de profondes répercussions sur la durabilité environnementale aux niveaux local, régional et mondial. Il sera crucial à l'avenir de mieux gérer la croissance des villes afin de garantir une urbanisation durable.
- À l'échelle mondiale, 2 milliards de personnes n'ont pas accès à des services de collecte des déchets et 3 milliards n'ont pas accès à des systèmes d'élimination

contrôlée des déchets. Compte tenu de l'accroissement des populations urbaines et de l'existence d'économies axées sur la consommation, à un moment où les revenus augmentent et où l'urbanisation est rapide, on estime que le volume total de déchets produits dans le monde aura été multiplié par deux (de 2 à 4 milliards de tonnes) entre 2016 et 2050, sachant que la part des déchets solides collectée entre 2010 et 2018 a été d'environ 81 % à l'échelle mondiale, contre seulement 52 % en Afrique subsaharienne.

- En 2016, neuf personnes sur 10 vivant en zone urbaine respiraient encore un air dont la charge en matières particulaires n'était pas conforme aux normes de qualité de l'air de l'Organisation mondiale de la Santé – en application desquelles la concentration en matières particulaires d'une taille inférieure ou égale à 2,5 microns (particules fines) ne doit pas dépasser une moyenne annuelle de 10 microgrammes par mètre cube ou une moyenne journalière de 25 microgrammes par mètre cube – et entre 2010 et 2016, l'augmentation de la teneur de l'air en particules fines a concerné plus de la moitié de la population mondiale.
- La plupart des villes ont du mal à faire en sorte que leurs habitants aient aisément accès à des espaces publics ouverts (qui se trouvent à moins de 400 mètres à pied du lieu de résidence). D'après des données de 2018 portant sur 220 villes réparties dans 77 pays, seuls 21 % de la population avaient aisément accès à des espaces publics ouverts. Toutefois, ces résultats ne signifient pas nécessairement que la part de l'occupation des sols consacrée aux espaces publics ouverts est insuffisante dans ces villes, mais plutôt que leur répartition dans les zones urbaines est inégale.
- Les politiques urbaines nationales sont des stratégies de politique générale qui répondent précisément aux problèmes d'urbanisation d'aujourd'hui. Au début de 2019, 150 pays avaient élaboré de telles politiques, et près de la moitié les appliquent déjà.

Objectif 12. Établir des modes de consommation et de production durables

33. La consommation matérielle augmente rapidement dans le monde, tout comme l'empreinte matérielle par habitant, ce qui remet en question la réalisation des objectifs de développement durable – l'objectif 12 en particulier. Il est urgent d'agir pour veiller à ce que les besoins matériels actuels ne donnent pas lieu à une extraction excessive ou à une dégradation des ressources de l'environnement, et notamment d'adopter des politiques propres à favoriser une utilisation efficace des ressources, à limiter les déchets et à intégrer systématiquement des pratiques de développement durable dans tous les secteurs de l'économie.

- En 2017, à l'échelle mondiale, la consommation matérielle a atteint 92,1 milliards de tonnes, contre 87 milliards en 2015, ce qui représente une hausse de 254 % par rapport à 1970 (27 milliards de tonnes), et le taux d'extraction de ressources naturelles s'accélère chaque année depuis 2000. C'est la conséquence de l'accroissement de la demande depuis plusieurs décennies et la ponction exercée sur les ressources de l'environnement est désormais excessive. Si des mesures ne sont pas prises sans délai et de façon concertée par les responsables politiques, le volume des ressources extraites à l'échelle mondiale pourrait atteindre 190 milliards de tonnes d'ici à 2060.
- L'empreinte matérielle par habitant a elle aussi considérablement augmenté : en 1990, il fallait environ 8,1 tonnes de ressources naturelles pour satisfaire les

besoins d'une personne ; en 2015, ce sont 12 tonnes par personne qui ont été extraites.

- Des instruments et des cadres stratégiques nationaux bien conçus seront nécessaires pour permettre une évolution radicale vers des modes de consommation et de production durables. En 2018, 71 pays et l'Union européenne ont fait état d'un total de 303 instruments de gouvernance adoptés à cet effet.
- Les Parties au Protocole de Montréal et aux Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm sont tenues de communiquer des informations sur la mise en œuvre des obligations que leur imposent ces accords. Toutefois, le taux d'établissement de rapports varie, avec une moyenne de 70 % pour ces quatre instruments confondus.

Objectif 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

34. En raison de l'augmentation du volume des émissions de gaz à effet de serre, les changements climatiques s'opèrent beaucoup plus rapidement que prévu et leurs effets se font clairement sentir dans le monde entier. Si des progrès sont enregistrés sur le plan du financement de l'action climatique et en ce qui concerne les contributions déterminées au niveau national, il faut néanmoins adopter des plans bien plus ambitieux et mettre en œuvre plus rapidement des mesures concrètes en matière d'atténuation et d'adaptation. L'accès au financement et à des capacités renforcées doit être transposé à une plus grande échelle beaucoup plus rapidement, au bénéfice en particulier des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement.

- L'augmentation des émissions de gaz à effet de serre favorise les changements climatiques. En 2017, les concentrations de gaz à effet de serre ont atteint de nouveaux sommets, avec des fractions moléculaires de CO₂ à 405 parties par million (ppm) – moyenne mondiale – contre 400,1 ppm en 2015, ce qui représente 146 % des niveaux préindustriels. Pour progresser vers la réalisation d'objectifs en matière d'émissions à l'horizon 2030 qui soient compatibles avec des seuils de réchauffement de 2 °C et 1,5 °C, il faudra parvenir dès que possible à un pic, suivi de réductions rapides.
- Comme indiqué à la section consacrée à l'objectif de développement durable n° 1 (voir par. 22 ci-dessus), les pertes économiques directes dues aux catastrophes ont été estimées à près de 3 milliards de dollars pour la période 1998-2017. Les catastrophes climatiques et géophysiques ont fait environ 1,3 million de morts.
- En avril 2019, 185 Parties avaient ratifié l'Accord de Paris. Elles sont censées établir, communiquer et actualiser leur contribution déterminée au niveau national et, de fait, 183 d'entre elles avaient communiqué leur première contribution déterminée au niveau national au secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et une autre sa deuxième contribution. En vertu de l'Accord, toutes les parties sont tenues de présenter d'ici à 2020 leur nouvelle contribution déterminée au niveau national, avec des objectifs revus nettement à la hausse.
- Les flux mondiaux de financement de l'action climatique ont augmenté de 17 % au cours de la période 2015-2016 par rapport à la période 2013-2014.

- Au 20 mai 2019, 28 pays bénéficiaient d'un financement sous forme de subvention du Fonds vert pour le climat pour l'élaboration de plans nationaux d'adaptation et d'autres processus de planification de l'adaptation, pour un montant de 75 millions de dollars, dont 67 % au profit de pays comptant parmi les moins avancés, de petits États insulaires en développement et d'États africains. Des propositions concernant sept pays supplémentaires, pour un montant de 17 millions de dollars, en étaient au dernier stade de la procédure d'approbation. Au total, 75 pays ont sollicité un appui du Fonds vert pour le climat pour des plans nationaux d'adaptation et d'autres processus de planification de l'adaptation, pour un montant total de 191 millions de dollars.

Objectif 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

35. L'expansion des aires protégées de biodiversité marine et les politiques et traités en vigueur qui encouragent une utilisation responsable des ressources océaniques ne suffisent pas encore pour lutter efficacement contre les effets néfastes de la surpêche, de l'acidification croissante des océans, due aux changements climatiques, et de l'aggravation de l'eutrophisation côtière. Sachant que des milliards de personnes ont un besoin vital des océans, qui constituent un moyen de subsistance et une source de nourriture, et sont tributaires de leur caractère transfrontière, il est nécessaire d'intensifier et de multiplier les interventions menées dans le but de conserver et d'exploiter de manière durable les ressources océaniques à tous les niveaux.

- L'acidification de l'océan est due à l'absorption par l'océan du CO₂ contenu dans l'atmosphère, processus qui modifie la composition chimique de l'eau de mer. Des observations à long terme de l'acidification de l'océan, réalisées au cours des 30 dernières années, ont permis de conclure à une augmentation moyenne de l'acidité de 26 % depuis l'époque préindustrielle; à ce rythme, on prévoit une hausse comprise entre 100 % et 150 % d'ici à la fin du siècle, ce qui aurait de graves répercussions sur la faune et la flore marines.
- Pour assurer un développement durable des pêches, les stocks halieutiques doivent impérativement être maintenus à un niveau biologiquement durable, or des analyses montrent que la proportion des stocks halieutiques mondiaux restant à des niveaux biologiquement durables est passée de 90 % en 1974 à 66,9 % en 2015.
- En décembre 2018, plus de 24 millions de kilomètres carrés (17,2 %) des eaux sous juridiction nationale (situées entre 0 et 200 milles marins d'une frontière nationale) avaient le statut d'aire protégée, soit un accroissement notable par rapport à 2015 (12 %) et une superficie doublée depuis 2010. Le pourcentage moyen mondial des zones clés pour la biodiversité marine se trouvant dans des aires protégées a augmenté, passant de 31,2 % en 2000 à 44,7 % en 2015, puis à 45,7 % en 2018.
- La pêche illégale, non déclarée et non réglementée demeure l'une des menaces les plus graves qui pèsent sur la viabilité des pêches, les moyens de subsistance de ceux qui en dépendent et les écosystèmes marins. Un cadre d'instruments internationaux qui traite de différents aspects de la gestion des pêches a été élaboré. Depuis 10 ans, la plupart des pays prennent des mesures pour lutter contre ce type de pêche et adoptent un nombre croissant d'instruments de gestion des pêches. Par exemple, l'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non

déclarée et non réglementée, premier accord international contraignant à être conclu dans ce domaine, est entré en vigueur en juin 2016. Le nombre de parties à l'Accord a rapidement augmenté, pour s'établir à 58 en février 2019.

- La pêche commerciale artisanale est présente dans presque tous les pays, représentant plus de la moitié de la production totale en moyenne, tant en volume qu'en valeur. Afin de promouvoir l'accès des petits pêcheurs aux ressources productives, aux services et aux marchés, la plupart des pays ont mis en place des cadres réglementaires et institutionnels ciblés. Toutefois, le niveau de mise en œuvre de ces cadres est faible ou moyen dans plus de 20 % des pays, en particulier en Océanie, en Asie centrale et en Asie du Sud.

Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

36. Il y a des tendances mondiales encourageantes en ce qui concerne la protection des écosystèmes et de la biodiversité terrestres. Les pertes forestières ralentissent, de plus en plus de zones clés pour la biodiversité sont protégées et l'aide financière à la protection de la biodiversité va croissant. Toutefois, les cibles fixées pour 2020 au titre de l'objectif de développement durable n° 15 ne seront probablement pas atteintes, la dégradation des terres se poursuit, la perte de biodiversité a atteint un rythme alarmant et les espèces invasives, ainsi que le braconnage et le trafic illicite d'espèces sauvages, continuent de saper les efforts visant à protéger et à régénérer les espèces et les écosystèmes vitaux.

- Il est capital de protéger les sites importants pour la biodiversité terrestre et la biodiversité des eaux douces afin de garantir une utilisation à long terme et durable des ressources naturelles terrestres et d'eau douce. Le pourcentage moyen mondial des zones clés pour la biodiversité se trouvant dans des aires protégées a augmenté, passant respectivement, entre 2000 et 2018, de 33,1 % à 46,1 % pour les zones terrestres, de 30,5 % à 43,2 % pour les zones d'eau douce, et de 32,9 % à 44,7 % pour les zones de montagne.
- Il est indispensable que les écosystèmes de montagne soient sains pour qu'ils puissent assurer la fourniture de services écosystémiques aux populations vivant en altitude et aux habitants des plaines. En 2017, 76 % des zones montagneuses du monde étaient couvertes par une forme ou une autre de végétation – 41 % par des forêts, 29 % par des prairies ou de la brousse et seulement 6 % par des terres cultivées.
- Entre 2000 et 2015, plus d'un cinquième de la superficie totale des terres de la planète a subi une dégradation, en grande partie à cause de processus anthropiques, tels que la désertification, l'expansion des terres cultivées et l'urbanisation. Au cours de la même période, on a observé un déclin notable de la productivité de certaines zones, au premier chef les prairies.
- La conséquence la plus lourde des activités humaines pour la nature est l'extinction des espèces, en ce qu'elle est irréversible. L'indice de la Liste rouge – qui mesure le risque d'extinction, une valeur de 1 indiquant que nulle menace ne pèse sur aucune espèce tandis qu'une valeur de 0 indique que toutes les espèces sont éteintes – s'est détérioré, passant à l'échelle mondiale de 0,82 en 1993 à 0,73 en 2019.

- Le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relatif à la Convention sur la diversité biologique contient des incitations à conserver et à exploiter de manière durable les ressources génétiques et la diversité biologique. Au 1^{er} février 2019, 116 pays l'avaient ratifié (soit 46 de plus qu'en 2016) et 61 pays avaient communiqué des informations sur leurs dispositifs d'accès aux ressources biologiques et de partage des bénéfices par l'intermédiaire du centre d'échange mis en place à cet effet (soit 55 pays de plus).
- En 2017, le montant de l'aide publique au développement bilatérale consacrée au maintien de la biodiversité s'est élevé à 8,7 milliards de dollars, soit une augmentation de 15 % en termes réels par rapport à 2016.

Objectif 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

37. Les progrès accomplis aux fins de l'élimination de la violence, de la promotion de l'état de droit, du renforcement des institutions et de l'élargissement de l'accès à la justice sont inégaux. En conséquence, plusieurs millions de personnes ne peuvent toujours pas vivre en sécurité, exercer leurs droits ni exploiter leur potentiel, et la prestation des services publics et le développement économique dans son ensemble s'en trouvent compromis. Les avancées en matière de développement sont par ailleurs freinées par les attaques dont la société civile fait l'objet. Il faut donc redoubler d'efforts pour gagner du terrain sur la voie de la réalisation de l'objectif de développement n° 16.

- Le nombre d'homicides volontaires pour 100 000 personnes est passé de 6,0 en 2015 à 6,1 en 2017. Cette légère hausse tient principalement à l'augmentation du taux d'homicides en Amérique latine et dans les Caraïbes ainsi que dans certains pays d'Afrique subsaharienne.
- Diverses formes de violence contre les enfants subsistent. Les dernières données recueillies sur le sujet montrent que, dans 83 pays (pour la plupart en développement), quasiment 8 enfants sur 10 âgés de 1 à 14 ans ont déjà subi une agression psychologique ou une forme de châtement corporel dans leur foyer. Au moins la moitié des enfants y subissent une discipline violente, seuls sept pays faisant exception à ce constat. La violence sexuelle est peut-être l'une des atteintes aux droits de l'enfant les plus préoccupantes qui soient. Selon les quelques informations communiquées, dans 14 des 46 pays disposant de données comparables, au moins 5 % des femmes âgées de 18 à 29 ans ont été forcées, physiquement ou d'une autre manière, à avoir un rapport sexuel ou à pratiquer d'autres actes sexuels pour la première fois avant 18 ans.
- On constate une augmentation globale du nombre de victimes de la traite des personnes, ce qui peut être interprété comme un fait positif (les autorités s'efforcent davantage de recenser les victimes) ou négatif (le phénomène de la traite s'est aggravé). Contrairement aux conclusions auxquelles on était arrivé précédemment, les dernières données en date indiquent qu'en 2016, la majorité des victimes de traite l'ont été dans leur pays (soit 58 %, contre 43 % en 2014). La grande majorité sont des femmes et des filles (70 %), dont la plupart sont destinées à l'exploitation sexuelle.
- La part des détenus en attente de jugement est restée stable ces dernières années (30 %). Il est à noter que le nombre total de détenus a augmenté en valeur

absolue ; toutefois, ramené à un pourcentage de la population, il est resté constant.

- Le nombre des homicides de défenseurs des droits de la personne, de journalistes et de syndicalistes est en augmentation. En 2017-2018, vérifications à l'appui, l'ONU en a dénombré 431 dans 41 pays. Chaque semaine, au moins huit personnes qui s'efforçaient de bâtir une société plus ouverte et égalitaire ont été tuées, augmentation inquiétante par rapport à la moyenne d'une personne par jour enregistrée pour la période 2015-2017. Parmi les victimes figuraient 99 journalistes et blogueurs.
- L'enregistrement des naissances joue un rôle fondamental dans le respect des droits individuels et pour ce qui est de l'accès à la justice et aux services sociaux. S'il est universel ou quasi universel dans de nombreuses régions, la moyenne mondiale se situe à seulement 73 %. En Afrique subsaharienne, un acte de naissance n'est établi que pour 46 % des enfants de moins de cinq ans.
- Des lois et politiques contraignantes donnant aux personnes le droit d'accéder aux informations détenues par les autorités publiques ont été adoptées par 125 pays, dont au moins 31 l'ont fait depuis 2013. Dans 40 des 123 pays pour lesquels on dispose de données relatives au cadre juridique, celui-ci ne prévoit pas la possibilité de faire appel à un organe administratif indépendant, modalité pourtant jugée essentielle à la bonne application du droit en question.
- Il faut accélérer la mise en place d'institutions nationales de défense des droits de la personne qui soient conformes aux Principes de Paris. En 2018, 39 % de l'ensemble des pays étaient dotés d'une institution fidèle à l'ensemble des prescriptions énoncées dans la norme arrêtée à l'échelle internationale, soit sept pays de plus qu'en 2015. Si l'on continue de progresser au rythme actuel, c'est à peine plus de la moitié des pays du monde (54 %) qui seront dotés de telles institutions en 2030.
- L'écart constaté entre le budget tel qu'approuvé et tel qu'exécuté est un indicateur de la capacité d'un gouvernement d'atteindre les objectifs de développement, et notamment d'assurer des services publics. Pour la période 2006-2017, le rapprochement du montant des dépenses engagées de celui des dépenses approuvées au titre du budget dans 108 pays fait apparaître un écart inférieur à 5 %, dans un sens ou dans l'autre, dans quasiment la moitié d'entre eux – sachant que dans un pays sur dix, cet écart est supérieur à 15 % et que dans la moitié ou presque des pays à faible revenu, il est supérieur à 10 %.

Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

38. S'agissant de certains des moyens de mise en œuvre, les progrès vont bon train : l'envoi de fonds de particuliers connaît un pic historique, une part croissante de la population mondiale a accès à Internet et la Banque de technologies pour les pays les moins avancés a été créée. Toutefois, des obstacles de taille subsistent: l'APD diminue, les investissements privés ne sont pas suffisamment axés sur le développement durable, la fracture numérique demeure marquée et des tensions commerciales persistent. Il faut resserrer la coopération internationale pour que les pays disposent de suffisamment d'outils pour atteindre les objectifs de développement durable.

Financement

- Le montant net des sommes versées au titre de l'APD a été de 149 milliards de dollars en 2018, soit une diminution en valeur réelle de 2,7 % par rapport à 2017, et la part revenant aux pays en ayant le plus besoin s'est amenuisée. En valeur réelle par rapport à 2017, l'APD bilatérale en faveur des pays les moins avancés a diminué de 3 %, l'aide apportée à l'Afrique de 4 % et l'aide humanitaire de 8 %.
- En 2019, le montant des fonds envoyés dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire devrait atteindre 550 milliards de dollars et ainsi être supérieur à celui des investissements étrangers directs et de l'APD destinés à ces pays. En 2018, le montant des fonds envoyés s'est élevé à 529 milliards de dollars, en augmentation de 9,6 % par rapport à 2017.
- En moyenne, le taux d'imposition global en vigueur dans les pays du Groupe des Vingt et dans les autres pays avancés était d'environ 23 % du PIB en 2018, contre 18 % dans les pays en développement et les économies de marché émergentes. Une charge fiscale appropriée est un élément essentiel de la politique budgétaire, qui a des conséquences sur la croissance économique.

Technologies de l'information et des communications

- À la fin de 2018, plus de la moitié de la population mondiale (3,9 milliards de personnes) avait accès à Internet, pas en avant vers une société mondiale de l'information plus ouverte. Cette même année, plus de 80 % des habitants des pays développés étaient dotés d'une connexion Internet, contre 45 % de ceux des pays en développement et seulement 20 % de ceux des pays les moins avancés.

Renforcement des capacités

- En 2017, la part de l'APD consacrée au renforcement des capacités et à la planification nationale s'élevait à 33,5 milliards de dollars, soit 14 % des montants qu'il est possible d'allouer par secteurs, proportion qui se maintient depuis 2010. Les principaux secteurs ayant bénéficié d'une aide financière sont l'administration publique, le secteur de l'énergie et le secteur financier, qui ont reçu un total de 13,0 milliards de dollars. L'Amérique latine et les Caraïbes ont bénéficié de l'aide la plus importante (7,6 milliards de dollars), suivies de l'Afrique subsaharienne (6,1 milliards de dollars) et de l'Asie du Sud (5,0 milliards de dollars).

Commerce

- La baisse des tarifs douaniers partout dans le monde permet à un plus grand nombre de personnes d'avoir accès aux marchandises et contribue à libéraliser davantage le système d'échanges. En 2017, les tarifs douaniers pondérés en fonction du volume des échanges ont diminué pour s'établir à 2,2 % en moyenne à l'échelle planétaire, mais des écarts importants subsistent d'une région à l'autre, qui sont la traduction de déséquilibres économiques mondiaux. C'est dans les régions africaines que les taux moyens de droit de douane étaient les plus élevés en 2017. En 2018, l'avenir du système commercial multilatéral, dont la stabilité était jusqu'à présent assurée par l'OMC, a été remis en question du fait de relations commerciales très tendues entre plusieurs grands pays.

- Malgré une reprise timide en 2017, les pays les moins avancés ne représentent qu'à peine moins de 1 % des exportations mondiales de marchandises. La lenteur de la croissance pourrait compromettre la réalisation de l'objectif commercial fixé dans le Programme d'action d'Istanbul, à savoir doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020 – en effet, pour qu'il soit atteint, cette part devrait augmenter environ quatre fois plus rapidement que les exportations mondiales.
- Les droits préférentiels appliqués dans les pays développés sur les importations des pays les moins avancés et des pays en développement ont été maintenus en 2017. Le secteur vestimentaire est certes demeuré très protégé sur les marchés des pays développés, mais les pays les moins avancés ont bénéficié de marges préférentielles élevées (5,9 %) à l'exportation.

Questions structurelles

- Le taux d'alignement des partenaires bilatéraux de développement sur les politiques nationales a chuté de 64 % en 2016 à 57 % en 2018. Cette même année, les objectifs de quelque 76 % des nouveaux projets et programmes de développement étaient conformes à ceux qui avaient été définis dans les stratégies ou plans nationaux. Cependant, environ la moitié seulement des indicateurs de résultats (52 %) correspondant à ces interventions étaient tirés de cadres de résultats nationaux et seulement 44 % ont été contrôlés à l'aide de données et statistiques provenant de systèmes de suivi gouvernementaux.
- En 2018, sur 114 pays, 51 ont indiqué avoir globalement progressé aux titres de la consolidation de multipartenariats et des moyens d'exécution du Programme 2030. Des améliorations ont été signalées en ce qui concerne la qualité des systèmes de gestion des finances publiques et de communication d'informations en la matière, et leur utilisation dans le cadre des activités de coopération pour le développement, ainsi que l'acheminement de ressources financières par l'intermédiaire du secteur public. Il était nécessaire de ménager davantage de possibilités pour la société civile de contribuer au développement durable et de rendre le débat entre les secteurs public et privé plus inclusif et pertinent.

Données, suivi et application du principe de responsabilité

- En 2018, 111 pays étaient dotés d'une législation nationale relative aux statistiques conforme aux Principes fondamentaux de la statistique officielle, alors qu'ils n'étaient que 71 en 2017. Chargés d'élaborer des statistiques officielles, les organismes nationaux de statistique doivent adhérer à des principes internationaux stricts, notamment des méthodes scientifiques, des règles déontologiques et des procédures normalisées de collecte, de traitement, de stockage et de présentation des données statistiques.
- En 2016, les donateurs multilatéraux et bilatéraux ont versé aux pays 623 millions de dollars à l'appui de tous les domaines de la statistique, contre 591 millions en 2015. Toutefois, ce montant ne représente que 0,33 % de l'ensemble de l'APD. Ces quatre dernières années, ce sont les pays d'Afrique subsaharienne qui ont le plus bénéficié de cette aide (932 millions de dollars), suivis par les pays d'Asie centrale et australe (180 millions de dollars) et les pays d'Amérique latine et des Caraïbes (177 millions de dollars). Pour que les pays en développement satisfassent aux exigences fixées dans les objectifs de développement durable en matière de données, il faudrait que l'aide

actuellement fournie dans le domaine des données et des statistiques augmente de presque 200 millions de dollars par an.

- Les recensements de la population et des logements constituent l'une des principales sources de données ventilées nécessaires à l'élaboration, à l'application et au suivi des politiques et programmes de développement. Au cours de la période de 10 ans allant de 2008 à 2017, 89 % des pays et régions du monde ont procédé à au moins un recensement de ce type.
- Même dans les pays dotés d'un système d'état civil effectif, l'enregistrement des naissances et des décès ainsi que la communication exhaustive des statistiques d'état civil restent une tâche difficile. Au cours de la période 2013-2017, les données relatives à l'enregistrement des naissances étaient complètes dans au moins 90 % des cas dans 143 pays ; quant aux données relatives à l'enregistrement des décès, la proportion était d'au moins 75 % dans 149 pays – mais seulement dans 9 des 53 pays d'Afrique subsaharienne.

Différences régionales et nationales

39. Si de nombreuses tendances relatives aux objectifs de développement durable sont communes à toutes les régions, on observe des différences notables de l'une à l'autre pour ce qui est des progrès accomplis et des difficultés rencontrées.

40. En Afrique subsaharienne, l'électrification gagne du terrain et l'énergie est utilisée plus efficacement, mais le vaste potentiel de la région en matière d'énergies renouvelables reste en grande partie inexploité. L'Afrique est par ailleurs le continent où l'urbanisation est la plus rapide à l'échelle mondiale, et il n'y est pas encore tiré pleinement parti des avantages qu'elle peut offrir. En Afrique subsaharienne, les cibles relatives à la pauvreté, à la mortalité maternelle et à l'éducation ne sont pas atteintes, et on estime qu'il faudrait un triplement du taux de croissance économique de l'Afrique en 2018 (3,2 %) pour que les objectifs de développement durable puissent être réalisés. En 2017, l'espérance de vie était de 61 ans en Afrique subsaharienne, contre 72 ans dans le monde. C'est en Afrique que le taux d'emploi informel, dont on estime qu'il représente 85,8 % de l'ensemble des emplois, et que le taux d'emploi vulnérable, qui atteint en moyenne 66 %, sont les plus élevés au monde. Cinq des huit crises liées à l'insécurité alimentaire qui ont été décrites comme les plus graves en 2018 sont survenues en Afrique.

41. Dans la région arabe, le taux d'extrême pauvreté se situait auparavant au-dessous de 3 %. Toutefois, les conflits en République arabe syrienne et au Yémen ont fait augmenter le taux de pauvreté et exacerbé le problème de la famine dans la région. Les conflits, l'instabilité et les changements climatiques ont des répercussions locales et transfrontières (14 des 20 pays où le stress hydrique est le plus intense se trouvent dans cette région), qui aggravent la pénurie d'eau douce. Plus de la moitié de la population mondiale de réfugiés est originaire de la région (et à ce jour un tiers des réfugiés s'y est établi). Le chômage des jeunes y est supérieur à 30 % et culmine à 48 % parmi les jeunes femmes.

42. La région de l'Asie et du Pacifique a fait des progrès remarquables à plusieurs titres – lutte contre la pauvreté, qualité de l'enseignement et accès à des énergies propres à un prix abordable ; on note toutefois un recul aux titres suivants : salubrité de l'eau et assainissement ; travail décent ; croissance économique ; modes de consommation et de production responsables. En outre, les progrès demeurent insuffisants pour ce qui est de l'amélioration de la santé et du bien-être des personnes, de la promotion de l'égalité femmes-hommes et de la consolidation des partenariats.

La région demeure également très exposée aux catastrophes et aux changements climatiques : une proportion élevée de la population vit en milieu rural ; la pauvreté et le recours à des moyens de subsistance tributaires des ressources naturelles y sont très répandus ; elle présente des caractéristiques géographiques et hydrologiques singulières.

43. L'Amérique latine et les Caraïbes ont beaucoup progressé en ce qui concerne les indicateurs sociaux tels que la lutte contre la pauvreté et les inégalités. Cependant, on observe un ralentissement, voire une stagnation, depuis quelques années. L'élimination de l'extrême pauvreté passera donc par un changement de stratégies radical. La mondialisation du commerce et de la finance, les avancées technologiques, le rôle limité des syndicats et le faible pouvoir de redistribution de l'impôt et des politiques sociales sont autant de facteurs qui expliquent les fortes inégalités. En conséquence, l'engagement pris de ne laisser personne de côté est particulièrement difficile à tenir.

44. L'Europe est déjà parvenue à ramener son taux d'extrême pauvreté au-dessous de 3 %. Cependant, elle fait face à des problèmes pressants tels que la dégradation de l'environnement et les changements climatiques, la transition démographique, les inégalités et la pression exercée sur les finances publiques. Peu de progrès ont été accomplis s'agissant de la réduction des émissions de CO₂ et la moyenne par habitant y demeure bien supérieure aux moyennes enregistrées ailleurs dans le monde. La région affecte de plus en plus de ressources financières à l'action climatique, mais il lui faudra en mobiliser davantage encore pour accélérer le changement.

45. Certains groupes de pays sont caractérisés par de graves déficits: en moyenne, on compte seulement 3,1 médecins pour 10 000 personnes dans les pays à faible revenu, alors que la moyenne mondiale est de 15,1 et que les taux constatés dans les pays à revenu élevé sont deux fois supérieurs. La croissance économique des pays les moins avancés, mesurée en valeur réelle du PIB par habitant, est équivalente à seulement un tiers du taux cible fixé dans le Programme 2030 (7 %). Dans bon nombre de ces pays, une transformation structurelle de l'économie plus rapide contribuerait à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable. Dans les pays en développement sans littoral, on observe un déficit d'infrastructures : seulement 52 % de la population ont accès à l'électricité, alors que la moyenne mondiale est supérieure à 87 %. Nombreux sont les petits États insulaires en développement dont la vulnérabilité face aux conditions environnementales et aux phénomènes climatiques extrêmes est exacerbée par leur situation économique, qui se caractérise par une faible diversification, un lourd endettement et un accès insuffisant aux financements à taux réduit (en raison de leur statut de pays à revenu intermédiaire). Dans ces États comme dans les pays les moins avancés, une catastrophe peut balayer d'un coup les progrès accomplis pendant plusieurs années sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable.

46. La situation déplorable des pays en conflit ou fragilisés est d'autant plus inquiétante que, d'ici à 2030, il est probable que plus de la moitié des pauvres que compte la planète y vivront.

47. Les niveaux élevés de pauvreté et d'inégalité, qui y sont la norme, la vulnérabilité aux chocs et la perspective du « piège » du revenu intermédiaire posent d'immenses problèmes sur le plan du développement à un grand nombre de pays à revenu intermédiaire. Les autres difficultés auxquelles ces pays se heurtent touchent notamment à la gestion des ressources naturelles, à la dépendance vis-à-vis des

exportations de produits de base, aux changements climatiques, à l'urbanisation rapide et à des capacités limitées à l'échelle locale.

48. Les disparités entre pays développés et pays en développement se manifestent aussi à d'autres égards : si l'Europe et l'Amérique du Nord consacrent 2,21 % de leur PIB à la recherche-développement, ce pourcentage est inférieur à la moyenne mondiale de 1,68 % dans la plupart des pays en développement.

49. Les différences entre zones rurales et zones urbaines sont tout aussi marquées : dans 85 % des pays ayant fourni des données à ce sujet, on constate que le taux d'enfants non scolarisés dans le primaire et le secondaire est plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain et que la plupart des personnes qui n'ont pas accès à des services d'assainissement de base se trouvent en zones rurales. De même, en zones rurales, les revenus des petits producteurs alimentaires sont systématiquement inférieurs à la moyenne pour l'ensemble de la profession.

III. Au-delà des données: un véritable élan mondial

50. Les données consultées montrent que les objectifs de développement durable ne seront pas atteints par l'ensemble des pays d'ici à 2030, mais ce constat ne rend pas pleinement compte de l'élan suscité par ces objectifs au cours des quatre dernières années.

51. Le Programme 2030 a fait naître une dynamique propice à sa mise en œuvre dans de nombreux pays et communautés. Des mesures variées ont été prises en ce sens. Au niveau local, on s'attache à jeter les bases du changement. Les pouvoirs publics et d'autres instances sont aux prises avec des problèmes de développement complexes et interdépendants qui nécessitent une refonte de systèmes de gouvernance de la société et de gestion de l'économie sur lesquels les citoyens comptaient depuis plusieurs décennies. Bien que les mesures prises attestent la volonté quasi universelle d'exécuter le Programme 2030, elles se révèlent insuffisantes pour engager véritablement les réorientations radicales qu'il suppose, aussi faudra-t-il aller plus loin encore et appliquer ces mesures à plus grande échelle dans les prochaines années pour que des avancées significatives puissent être obtenues plus rapidement.

Mesures prises par les États

52. En juillet 2019, 141 pays auront présenté au forum politique de haut niveau pour le développement durable les conclusions d'un examen national volontaire faisant état des mesures qu'ils auront prises pour exécuter le Programme. À l'heure où les pressions de diverses natures qui s'exercent à l'échelle nationale sont intenses et où le multilatéralisme est remis en question, c'est une marque de la détermination des pays à contribuer au Programme 2030 et cela indique qu'ils se le sont véritablement approprié. Ils s'attachent à mettre en commun les données d'expérience et les possibilités offertes en matière d'exécution.

53. Grâce à ces examens et aux diverses démarches – souvent complexes et associant toutes les parties – qu'ils rendent nécessaires, on peut juger de l'ampleur des mesures prises, entre autres par les États. On peut aussi en tirer des enseignements sur lesquels s'appuyer pour passer à l'échelle supérieure et mobiliser les investissements nécessaires à la réalisation des 17 objectifs de développement durable.

Intégration des objectifs de développement durable dans les plans, politiques et budgets nationaux

54. La mise en œuvre du Programme 2030, rendue complexe par l'interdépendance des objectifs de développement durable, suscite un regain d'intérêt pour la planification du développement et les stratégies nationales de développement durable. De nombreux pays intègrent ces objectifs à leurs documents de planification ou à leurs politiques de développement durable.

55. Certains pays se sont inspirés du Programme 2030 pour réviser leurs stratégies ou programmes, ou en établir de nouveaux – le calendrier a parfois été propice, certains d'entre eux ayant en effet prévu de réviser leurs plans nationaux ou leurs documents directeurs après l'adoption du Programme 2030. D'autres pays, en particulier ceux dont les politiques ou plans nationaux étaient antérieurs à 2015, ont mis en regard les objectifs de développement durable et ces documents, puis déterminé dans quelle mesure ils pouvaient contribuer à l'exécution du Programme 2030. Certains ont axé leurs efforts à la fois sur la planification et l'établissement de cadres directeurs à long terme – ce qui a parfois donné lieu à l'établissement de documents d'orientation – et sur l'élaboration de documents axés sur le court terme, comme des plans nationaux de développement. À terme, il est probable que les objectifs de développement durable seront plus systématiquement pris en compte au stade de la mise au point des plans et des politiques et qu'on s'attachera à établir des priorités et à accélérer le rythme de mise en œuvre grâce à l'adoption de mesures susceptibles d'avoir des effets multiplicateurs intéressant l'ensemble des objectifs. Ils pourront ainsi être atteints plus rapidement, et la cohérence et l'intégration des stratégies sectorielles et autres stratégies nationales s'en trouveront renforcées.

56. Les pays se sont également employés à mettre leurs plans et politiques en conformité avec les accords régionaux, tels que l'Agenda 2063 de l'Union africaine, des instruments de portée mondiale comme le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et le Programme d'action d'Addis-Abeba, ainsi qu'avec les programmes d'action menés à l'intention des pays les moins avancés, des pays les moins avancés sans littoral et des petits États insulaires en développement. Une démarche similaire a été entreprise concernant l'application de l'Accord de Paris et les contributions déterminées au niveau national, qui ne sauraient être envisagés distinctement de l'ensemble des activités menées pour atteindre les objectifs de développement durable ; il sera peut-être ainsi possible de tirer parti de synergies dans ces deux domaines.

57. De nombreux pays s'appuient par ailleurs sur des politiques, sectorielles ou autres, pour mettre en œuvre, directement ou indirectement, le Programme 2030. Dans cette optique, ils s'attachent en particulier à rendre leur économie plus conforme aux impératifs de durabilité. Dans le secteur public comme dans le secteur privé, des mesures ont été prises pour dissocier la croissance économique de l'utilisation des ressources naturelles. Les notions d'économie circulaire et d'économie sobre en carbone gagnent du terrain.

58. La budgétisation de l'action à mener au titre des objectifs de développement durable et leur prise en compte dans les cadres nationaux de financement posent des difficultés. C'est la raison pour laquelle les efforts consentis par les pays développés et les pays en développement pour faire correspondre les cadres budgétaires et les objectifs restent limités – certains d'entre eux s'y sont essayés à l'initiative de leurs ministères, de leurs parlementaires et d'autres acteurs politiques. Il semble toutefois que les activités menées aux fins de la réalisation des objectifs ne soient assorties de

plans de financement concrets que dans un petit nombre de pays. À cet égard, il peut être utile d'évaluer les modalités de financement du développement pour déterminer les possibilités offertes en la matière. Dans certains pays, on a calculé le coût de la réalisation des objectifs à l'échelle nationale pour fixer des priorités et établir des corrélations entre les investissements ayant des effets multiplicateurs et leur budget. Il importe que le ministère des finances – principal intervenant dans le processus budgétaire – s'emploie à établir un budget qui soit inspiré par les objectifs, voire aligné sur eux.

Coordination et intégration

59. Les examens nationaux volontaires de plusieurs pays ont fait apparaître que ceux-ci rencontraient des difficultés pour élaborer des politiques intégrées. Cela supposait en effet une coordination spécifique entre institutions publiques et en dehors, du fait que de nombreux problèmes et lacunes persistaient malgré les structures de coordination déjà instaurées.

60. Les pays ont mis en place diverses institutions centrées sur la cohérence, l'intégration et la participation multisectorielle. Il s'agit, par exemple, de commissions interministérielles ou d'organes similaires. Dans les Caraïbes, les pays qui ont adopté formellement de telles institutions – c'est le cas de la République dominicaine et de la Jamaïque par exemple – ont indiqué que ces mesures avaient largement contribué à la réalisation des objectifs de développement durable.

61. De manière générale, il faut veiller à ce que l'institution qui pilote la mise en œuvre des objectifs de développement durable ait une autorité et des pouvoirs suffisants pour mobiliser l'ensemble des instances de gouvernement – y compris aux niveaux local et régional – et de la société autour de ces objectifs. De telles structures de coordination ne doivent pas se limiter à des échanges d'informations ou à des processus d'harmonisation superficielle. Elles doivent servir à l'élaboration et à la supervision de la mise en œuvre de politiques complètes, intégrées et cohérentes et de budgets axés sur les résultats requis. L'initiative prise par de nombreux pays, dont le Bangladesh, le Bélarus, le Costa Rica et le Nigéria, de mettre en place au plus haut niveau de l'État, par exemple le cabinet du Président ou du Premier Ministre, une entité chargée de promouvoir, de superviser, de coordonner et dans certains cas de procéder à un examen de la réalisation des objectifs de développement durable, est une avancée notable dans cette direction. Cette initiative rompt avec l'approche traditionnelle selon laquelle le développement durable est une question qui relève uniquement du ministère de l'environnement ou d'un autre ministère compétent dans ce secteur.

62. Les parlements jouent un rôle important dans la réalisation des objectifs de développement durable : en effet, outre leur pouvoir législatif, ils exercent des fonctions de contrôle et sont chargés d'adopter les budgets. Certains pays ont fait intervenir leurs parlements dans la réalisation de ces objectifs et dans le suivi et l'examen des progrès en la matière, mais cette pratique est loin de s'être généralisée. Dans quelques pays, tels que la Finlande et les Pays-Bas, le gouvernement présente annuellement un rapport sur les objectifs de développement durable au parlement. Certains parlements ont également décidé de participer à la réalisation de ces objectifs grâce à la création de commissions parlementaires spécialisées ou à l'organisation de consultations.

63. Les institutions supérieures de contrôle des finances publiques commencent elles aussi à jouer un rôle important : en effet, dans plus de 20 pays, ce sont elles qui

contrôlent l'état de préparation des pouvoirs publics à la réalisation des objectifs de développement durable. Les conclusions de ces audits donnent une vue d'ensemble des obstacles auxquels se heurtent les pays. En obtenant que les objectifs de développement durable soient consacrés par les parlements et les institutions supérieures de contrôle, on contribuera à faire en sorte que ces objectifs demeurent une priorité même en cas de changement de gouvernement après une élection.

64. Lors du forum politique de haut niveau, les représentants de plusieurs pays ont insisté sur le fait que la cohérence des politiques, horizontale (intragouvernementale) et verticale (entre les échelons national, régional et sous-régional de l'administration) posait un problème de taille. Néanmoins, plusieurs pays font participer les autorités locales et régionales aux efforts de mise en œuvre, renforçant ainsi la coordination verticale. Autre avancée notable, de nombreuses autorités locales œuvrent désormais de façon systématique à la réalisation des objectifs de développement durable, en s'investissant parfois même davantage que les autorités nationales. Cependant, le degré d'engagement varie considérablement d'une instance locale à l'autre, tout comme le degré de coordination et de collaboration entre divers échelons administratifs.

Sensibilisation et implication du public

65. Il est essentiel de sensibiliser le public aux objectifs de développement durable pour faire évoluer les mentalités et susciter des initiatives créatives à tous les niveaux de la société. C'est pourquoi de nombreux États ont lancé des campagnes de sensibilisation en vue de familiariser la population avec les objectifs et de l'encourager à se les approprier. Ces campagnes ont parfois été menées dans le cadre de partenariats avec des entités de l'ONU ou des universités locales. L'Inde, par exemple, a lancé des campagnes sur les médias sociaux pour mobiliser le grand public. Le Gouvernement japonais s'est doté d'une nouvelle entité - le Centre de promotion des objectifs de développement durable - dirigée par le Premier Ministre et composée de tous les ministres, pour sensibiliser la population aux objectifs et obtenir le concours toutes les parties prenantes en vue de leur réalisation.

66. Malgré un certain nombre d'actions entreprises à tous les niveaux, la sensibilisation du public au Programme 2030 et aux objectifs de développement durable semble relativement limitée, en particulier au niveau des collectivités et à l'échelon local. Les campagnes de sensibilisation et les stratégies de communication pâtissent parfois d'un manque de ressources financières et institutionnelles durables et suffisantes. Les activités de sensibilisation devront être intensifiées pendant la prochaine phase de mise en œuvre. Il est essentiel de favoriser une évolution viable et durable des comportements parmi les nouvelles générations, notamment grâce à l'intégration des objectifs de développement durable dans les programmes scolaires.

Participation de la société civile et du secteur privé

67. Le Programme 2030 ne pourra être mis en œuvre que si l'ensemble de la société se mobilise et que si le changement d'orientation radical qu'il représente reçoit le soutien de parties prenantes autres que les pouvoirs publics, qui alignent leurs propres systèmes sur les objectifs de développement durable et militent pour la poursuite de l'action menée aux fins de leur réalisation.

68. Ces dernières années, certaines parties prenantes ont par exemple élaboré, exécuté et évalué des politiques, puis ont examiné les progrès obtenus. Dans certains pays, tels que la Lettonie, elles ont été en mesure de contribuer à l'établissement de

documents de planification et d'appuyer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de politiques. Dans d'autres pays, elles apportent leur concours à des institutions multipartites créées pour appliquer le Programme 2030 ou préexistantes, tel le Conseil national pour le développement durable. Des réunions et des forums sur le sujet ont été organisés avec la société civile, comme des organisations de jeunes, des mouvements, des réseaux ou des entreprises privées. Des consultations menées auprès de la population ont été l'occasion pour le grand public de prendre part à des groupes de travail, à des conseils consultatifs et à d'autres forums, formels ou non.

69. Après avoir joué un rôle capital, depuis 2015, dans l'élaboration du Programme 2030, des acteurs de la société civile partout dans le monde s'attachent désormais à en appuyer l'application rigoureuse. Parmi eux, certains contribuent directement à la réalisation des objectifs de développement durable, en participant à des programmes d'aide aux groupes les plus pauvres et les plus vulnérables, par exemple. À plusieurs reprises, ils ont appelé les pouvoirs publics à se montrer à la hauteur des ambitions définies dans le Programme 2030 et tenté de les tenir comptables en cas d'échec. Des organisations locales de la société civile aident à établir le contact avec les groupes vulnérables et marginalisés, et de nombreux pays ont pris des dispositions en ce sens, compte tenu de la situation propre à chacun, dans le but de susciter la participation de ces groupes. Il est toutefois difficile de mobiliser les groupes les plus marginalisés et les plus vulnérables, d'autant plus que, dans le passé, on a plutôt fait appel à de grandes organisations non gouvernementales qu'à des organisations locales de plus petite taille ou à des individus.

70. Les milieux universitaires et scientifiques jouent eux aussi un rôle important sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable, grâce au dialogue qu'ils ont engagé avec les responsables politiques et d'autres composantes de la société. Nombre d'entre eux ont cherché à aligner leurs travaux sur les objectifs, en mettant au point des solutions et des procédés viables pour régler des problèmes spécifiques et en intensifiant leurs recherches. Certains établissements universitaires se sont également efforcés de placer les objectifs de développement durable au cœur de leurs programmes d'études supérieures et de haute spécialisation, de telle sorte que les diplômés qui entrent sur le marché du travail aient mené la réflexion nécessaire et acquis les compétences voulues pour œuvrer en faveur du développement durable.

71. De nombreux pays ainsi que les organismes des Nations Unies s'emploient à mobiliser le secteur privé en vue de la réalisation des objectifs de développement durable, et plusieurs d'entre eux ont noté qu'il importait de recenser les bonnes pratiques et de mettre au point des modèles pour promouvoir la participation. Le secteur privé doit devenir un partenaire de long terme aux fins de l'accélération des progrès vers l'accomplissement des objectifs, qui encourage l'innovation et le développement technologique et rende possible de nouvelles avancées. De nombreuses entreprises se sont fortement mobilisées. Quatre-vingts pour cent des sociétés membres du Pacte mondial des Nations Unies prennent des mesures pour atteindre les objectifs de développement durable ; les présidents-directeurs généraux tiennent de plus en plus souvent compte des impératifs du développement durable des entreprises dans leurs stratégies et leurs activités et s'engagent publiquement en leur faveur. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire. Il faut persuader davantage de dirigeants que l'alignement de leurs pratiques commerciales sur le Programme 2030 et les objectifs de développement durable présente des avantages pour leur entreprise, pour la société dans son ensemble et pour la planète.

Rôle du système des Nations Unies pour le développement

72. Dans le Programme 2030, l'ensemble des acteurs du développement est appelé à adopter une nouvelle approche. À cet égard, dans deux de ses résolutions historiques (71/243, sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, et 72/279, sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement), l'Assemblée générale a affirmé que le système des Nations Unies pour le développement devait adopter une démarche plus stratégique et être plus transparent, ouvert à la collaboration, efficace, effectif et axé sur les résultats.

73. Depuis l'adoption des résolutions 71/243 et 72/279, des progrès notables ont été accomplis au titre du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de mieux aider les pays à mener à bien le Programme 2030 et les objectifs de développement durable. Une nouvelle génération d'équipes de pays des Nations Unies se constitue actuellement, guidée par une approche régionale revitalisée et sous la conduite d'un système de coordonnateurs résidents indépendants et autonomes. Des mesures ont été prises en vue de renforcer l'orientation stratégique, la transparence et la responsabilisation. Plusieurs axes de travail ont été définis pour faire en sorte que l'Organisation soit dotée de compétences plus pointues et de mécanismes plus efficaces pour aider les pays à renforcer les partenariats et à réaligner les financements afin qu'il soit possible d'atteindre partout les objectifs de développement durable.

74. Le Groupe des Nations Unies pour le développement durable, restructuré, oriente la prise de décisions stratégiques, politiques et opérationnelles pour définir un mode opératoire applicable à l'échelle du système. En étroite collaboration avec le Groupe, le système des Nations Unies pour le développement a adopté une approche beaucoup plus ambitieuse dans le but de promouvoir des services communs et des opérations plus efficaces dans les pays, l'objectif étant d'allouer une part plus importante des ressources aux activités de développement plutôt qu'aux structures administratives. En outre, il a été proposé qu'un pacte de financement soit conclu entre les États Membres et le système des Nations Unies pour le développement avec pour ambition de modifier en profondeur le mode de financement du système et de corriger les mesures incitatives à sens unique, d'exploiter tout le potentiel de l'Organisation et d'ouvrir dans une ère de la confiance retrouvée.

75. Deux examens approfondis, l'un portant sur les bureaux multipays, l'autre sur les moyens dont dispose l'ONU au niveau régional, ont donné lieu à la formulation de recommandations visant à améliorer l'appui apporté par l'Organisation à la mise en œuvre du Programme 2030 et à renforcer les capacités mobilisées à cet effet. Ce repositionnement se poursuivra jusqu'à ce que tous les changements soient effectifs, une méthode de travail plus concertée devant devenir la règle à l'échelle du système.

IV. Comblar les lacunes et accélérer la mise en œuvre

76. Les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable ont été évalués à la lumière des données dont disposait l'ONU au moment de l'établissement du présent rapport. Certes, les données en question ne rendent pas compte de l'ensemble des très nombreuses activités menées aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030. Mais il ressort clairement des informations fournies que l'Organisation devra se montrer beaucoup plus ambitieuse pour que soit honoré l'engagement pris en faveur des populations et de la planète, qui figure au cœur du Programme 2030. Elle devra procéder à des transformations structurelles en profondeur et intensifier la coopération internationale et l'action multipartite.

77. Les conclusions issues des examens nationaux volontaires et de nombreuses rencontres intergouvernementales, qui viennent enrichir les débats lors du forum politique annuel de haut niveau, montrent que des changements fondamentaux s'imposent dans un certain nombre de domaines systémiques et transversaux. Huit de ces domaines interdépendants, ainsi que les mesures à prendre par les pouvoirs publics, font l'objet des paragraphes ci-après.

A. Ne laisser personne de côté

78. Le Programme 2030 se caractérise notamment par l'engagement qui y est pris de ne laisser personne de côté, pierre angulaire de l'action menée à l'échelle mondiale pour que le respect des droits de la personne devienne une réalité pour chacun. Mais si cet engagement est rarement contesté dans son principe, il est rare que l'on prenne toute la mesure de la complexité de sa mise en pratique et de la nature politique de la problématique qui y est associée.

79. Cependant, certains pays ont montré qu'il était possible d'accomplir en relativement peu de temps des progrès sensibles sur la voie de la réalisation de cet engagement. Il faut pour y parvenir transformer des systèmes bien ancrés, notamment économiques et politiques, des structures de gouvernance et des modèles d'entreprise qui reposent souvent sur une répartition inégale des richesses et du pouvoir de décision. Outre les mesures spécifiques qui sont mentionnées dans le présent chapitre, il est possible de prendre les dispositions suivantes :

- Les choix politiques nationaux qui sont les plus efficaces pour ne laisser personne de côté doivent être soigneusement cernés et fondés sur des données probantes. Outre des programmes ciblés, il faudra mettre en œuvre une combinaison de politiques qui favorisent une croissance équitable et durable, le développement des capacités productives, la participation du public et garantissent les droits de la personne. Des mesures de portée universelle ou ciblées, ainsi qu'une redistribution de la richesse à toutes les étapes, seront également essentielles. Il importe de bien comprendre que la concrétisation de cet engagement suppose des arbitrages et des compromis.
- La promotion des droits économiques, sociaux et culturels - si elle se traduit par l'accès garanti des groupes les plus vulnérables à des services essentiels de qualité, tels que la protection sociale, les soins de santé, l'éducation, l'eau et l'assainissement, l'énergie et Internet - contribuera grandement à réduire les inégalités. Pour ce faire, les pouvoirs publics et leurs partenaires devront toutefois combler les lacunes existantes en matière de capacités et de financement, et réduire les problèmes liés aux infrastructures physiques, à la mauvaise gouvernance, à la corruption et à l'application déficiente du principe de responsabilité dans la prestation des services.
- Les pouvoirs publics devront veiller, grâce à des dispositions conçues pour aider les groupes les plus vulnérables, à prendre la mesure des privations multiples et conjuguées et des sources de discrimination qui s'aggravent mutuellement et qui amenuisent les chances d'échapper à la pauvreté, de vivre dans la dignité et de jouir des droits de la personne, et à y répondre. Une fille qui naît dans un ménage pauvre et qui est ensuite contrainte à un mariage précoce, par exemple, est plus susceptible d'abandonner l'école, d'accoucher très jeune, de souffrir de complications pendant l'accouchement et de subir des violences qu'une fille issue d'un ménage à revenu élevé, qui se mariera moins jeune.

- Mais il ne suffit pas de faire porter les efforts sur les personnes les plus vulnérables. Il faut également s'attaquer à la concentration de la richesse, des revenus et du pouvoir de décision en haut de l'échelle et progressivement rompre le lien entre exclusion sociale et économique et exclusion du pouvoir de décision.
- Pour ne laisser personne de côté et faire progresser le droit au développement, il est essentiel que l'action engagée à l'échelle internationale profite également aux pays qui connaissent les plus grandes difficultés et sont les plus vulnérables. La coopération pour le développement, par exemple, doit donner aux pays les moyens d'adopter et de financer leurs stratégies de développement et de progresser vers l'élimination de la pauvreté et l'accomplissement d'autres objectifs de développement durable.

B. Mobiliser des ressources financières d'un montant suffisant et bien réparties

80. Des investissements massifs s'imposent pour que les objectifs de développement durable puissent être atteints. Selon les estimations, les montants nécessaires se chiffrent en milliards, voire en billions. Par exemple, le financement nécessaire pour combler le déficit d'infrastructures en matière d'eau, d'assainissement, de transport, d'énergie, d'irrigation et de protection contre les crues pourrait représenter de 2 à 8 % du PIB par an d'ici à 2030, selon les choix politiques faits par les pays. Malgré des signes de progrès, les investissements dans la réalisation des objectifs de développement durable restent insuffisamment financés.

81. Il est essentiel que l'ensemble des pouvoirs publics et des partenaires internationaux prenne les mesures nécessaires pour financer le développement durable de manière adéquate et appropriée, conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba.

- Au niveau national, il faut aligner le financement sur les priorités et les stratégies nationales de développement durable. À cette fin, des cadres de financement nationaux intégrés doivent être mis au point, qui tiennent compte des risques, s'articulent sur plusieurs politiques et instruments de financement publics et privés, et favorisent la réduction des risques liés aux catastrophes.
- Il est tout aussi essentiel de renforcer les capacités des pays, ce qui les aidera à mieux aligner les dépenses publiques sur les stratégies nationales de développement durable et à stimuler une croissance inclusive, mais aussi à mobiliser des ressources nationales, à élargir leur espace budgétaire, à prévenir et endiguer les flux financiers illicites, à tirer parti des modalités de financement disponibles. Leur capacité de gestion de certains aspects liés au commerce, s'agissant en particulier les pays les moins avancés, doit aussi être étoffée.
- Les pouvoirs publics doivent également rendre l'environnement plus propice aux investissements, notamment en élaborant des politiques fiables et cohérentes et en imposant des obligations de transparence et de communication d'informations concernant les conséquences de l'action menée sur le développement durable. De telles politiques, mises en œuvre parallèlement à des mesures visant à encourager les activités non-exclusives et durables, peuvent contribuer à réduire les risques d'investissement.

- Les politiques et les mesures adoptées doivent mettre davantage l'accent sur les plus défavorisés. Le souci de l'inclusion financière, associée à des mécanismes financiers, à une gestion appropriée des risques et à la protection des consommateurs, peut faciliter l'accès au crédit pour des millions de personnes, ce qui profitera aux groupes les plus vulnérables. Quant à la numérisation du secteur financier, elle est susceptible de jouer un rôle décisif en faveur de la transparence et de nouveaux flux d'investissement. En allouant des ressources à la promotion de l'égalité femmes-hommes et à l'avancement des femmes, on peut également stimuler la croissance économique, lutter contre les inégalités et donner de nouveaux moyens d'agir à celles qui en sont dépourvues.
- Si toutes ces mesures et d'autres encore sont mises en œuvre, la coopération internationale pourra apporter un appui très précieux. Mais il faudra continuer d'aider les États à mobiliser des ressources nationales, à lutter contre l'évasion fiscale et les flux financiers illicites, à aligner les politiques économiques et les systèmes financiers mondiaux sur le Programme 2030 et à atténuer le risque associé par les investisseurs privés aux pays en développement. En outre, les fournisseurs d'APD devront redoubler d'efforts pour honorer leur engagement d'y consacrer 0,7 % de leur revenu national brut, comme le prévoit la résolution 70/1 de l'Assemblée générale. Ils devraient également s'attacher davantage à obtenir que ces investissements soient dirigés vers les pays les plus vulnérables, en particulier les pays les moins avancés pour lesquels le financement du développement demeure essentiel.
- En complément de l'APD, l'intensification des initiatives de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire visant à faire progresser le Programme 2030 a été saluée dans le Document final de Buenos Aires issu de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, en mars 2019. Cette forme de coopération constituant une réponse à l'évolution des besoins des pays en développement, des mesures devraient être prises pour améliorer les systèmes, les outils et la transparence dans ce domaine.

C. Renforcer des institutions efficaces et ouvertes à tous pour mettre en place des solutions intégrées

82. Étant donné les corrélations étroites qui existent entre les objectifs de développement durable, la mise en œuvre du Programme 2030 exige que soient facilitées l'exploitation des synergies entre certains de ces objectifs ainsi que les avancées vers la réalisation de plusieurs objectifs qui sont des catalyseurs du développement, mais aussi qu'il soit procédé à des arbitrages entre les différentes politiques possibles. Bien que les corrélations entre les objectifs et les cibles qui leur sont associées soient bien étayées, les États n'ont pas encore adapté en conséquence les institutions ni les structures de gouvernance et ne se sont pas dotés des compétences nécessaires pour que l'ensemble des informations disponibles soit exploité aux fins de l'adoption de mesures intersectorielles et d'approches impliquant l'ensemble des pouvoirs publics et de la société, qui soient alignées sur le Programme 2030.

83. Pour dissocier la dégradation de l'environnement de la croissance économique, par exemple, il faut transposer à une plus grande échelle les pratiques durables existantes et susciter des changements plus radicaux dans la manière dont les individus produisent, consomment et éliminent les biens et matériaux dans l'ensemble de la société. De telles transitions seront probablement plus efficaces si elles sont

appuyées par des cibles à long terme, intégrées et fondées sur des données scientifiques, que nombre d'instances publiques n'ont pas les moyens de gérer. Des problèmes similaires se posent lorsque la politique économique a des répercussions négatives non prévues sur le plan social. C'est le cas, par exemple, lorsque des mesures d'assainissement des finances publiques mal conçues visant à réduire les indemnités et les prestations familiales conduisent à priver des enfants vulnérables de protection sociale.

84. La mise en place de l'ensemble des mesures décrites ci-après rendra possible des transformations profondes en matière de gouvernance et de politiques publiques.

- Les efforts déployés par de nombreux pays depuis 2015 pour aligner leurs plans à long terme sur les objectifs de développement durable doivent être poursuivis et intensifiés. Les processus de planification doivent tenir compte du caractère interdépendant de ces objectifs, ainsi que des synergies existantes et des arbitrages à exercer, et des politiques englobant plusieurs objectifs doivent être définies.
- Les pays doivent redoubler d'efforts pour associer les objectifs de développement durable à leur processus budgétaire de telle sorte que les dépenses publiques correspondent aux priorités du développement durable, ce qui incitera par ailleurs à procéder au suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des objectifs.
- La façon dont les pouvoirs publics sont organisés et travaillent doit faciliter l'adoption d'approches intégrées et transversales et la mobilisation de multiples parties prenantes (parmi lesquelles les entreprises), propres à garantir la cohérence de l'action menée. On peut s'inspirer pour ce faire des divers arrangements institutionnels mis en évidence au chapitre III ci-dessus.
- Il sera essentiel de mettre davantage de moyens à la disposition du personnel du secteur public pour que des politiques puissent être élaborées et mises en place avec efficacité et de manière harmonisée, aux fins de la prestation de services, de la planification intégrée et de la mobilisation des ressources nationales, avec le concours d'institutions telles que les écoles d'administration publique. Les mesures prises par certains États pour faire mieux connaître les objectifs de développement durable et leurs incidences sur le travail des fonctionnaires peuvent servir d'exemples dans d'autres pays.
- Il convient de rendre encore plus efficaces les institutions politiques et administratives, notamment en veillant à ce que tous les groupes constitutifs de la société y trouvent leur place. Cette recommandation englobe les Conseils nationaux pour le développement durable ainsi que les mécanismes de planification et de budgétisation participatives, de gestion des ressources naturelles par la collectivité, et bien d'autres encore.
- Les gouvernements doivent poursuivre les efforts menés pour accroître la transparence et la participation du public. Si la grande majorité des pays a adopté des cadres juridiques permettant l'accès à l'information, il reste encore du chemin à parcourir avant qu'ils ne soient effectivement mis en place. Au niveau local, l'accès à l'information, associé à la participation, est un facteur essentiel pour améliorer la réactivité et la qualité des services publics. D'autres outils de transparence, tels que la divulgation obligatoire et les données publiques en libre accès, doivent être adoptés pour favoriser une plus grande responsabilité des pouvoirs publics et pour aider notamment à lutter contre la corruption.

L'autonomisation et la participation effective sont au cœur des efforts déployés en vue d'atteindre les objectifs de développement durable.

- L'analyse des liens d'interdépendance indique clairement qu'aucun groupe d'acteurs ne peut à lui seul favoriser l'accomplissement de progrès et qu'une action multipartite s'impose. Le secteur des entreprises, y compris les petites et moyennes entreprises, par exemple, doit être encouragé à innover et à exploiter et faire évoluer la technologie avec pour ambition la réalisation des objectifs de développement durable.
- L'application plus systématique du principe de responsabilité aux pouvoirs publics, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des objectifs de développement durable, nécessitera l'instauration de mécanismes de contrôle appropriés. Les parlements auront un rôle central à jouer à cet égard. Il importera également de veiller à ce que les institutions supérieures de contrôle soient indépendantes et puissent éclairer les évaluations menées au plan national des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs.
- La société civile peut contribuer à faire mieux comprendre les modalités de la mise en œuvre des objectifs de développement durable et à faire mieux appliquer le principe de responsabilité à cet égard, notamment en apportant son concours aux institutions de contrôle officielles, mais des mesures devront être prises pour protéger l'espace civique et les libertés fondamentales dont leurs activités dépendent.

D. Accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et des objectifs de développement durable au niveau local

85. Dans de nombreux domaines d'action relatifs aux objectifs de développement durable, les autorités locales sont souvent les mieux placées pour piloter la mise en œuvre – qu'il s'agisse de la prestation de services de base, de la protection des écosystèmes ou de la gestion directe des problèmes posés ou des possibilités offertes par les migrations.

86. Les autorités nationales doivent travailler en collaboration avec les autorités locales et régionales. Les collectivités locales et les parties prenantes qui connaissent le mieux les besoins et les capacités individuels et collectifs doivent être impliquées par les autorités nationales et locales en tant que partenaires essentiels dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable. La capacité de renforcement de l'efficacité de l'action locale jouera un rôle décisif aux fins de la réalisation d'un grand nombre des objectifs et des cibles qui y sont associées. Les mesures envisageables en la matière sont décrites ci-après.

- Les autorités locales doivent être dotées des ressources et des capacités dont elles ont besoin pour exercer leurs responsabilités, étant donné qu'elles jouent un rôle essentiel à divers titres, par exemple la fourniture de services publics de base. Les pays doivent donc mettre en place des cadres juridiques et de financement appropriés qui donnent aux autorités locales et régionales les moyens d'agir.
- Les pays doivent prendre des dispositions pour renforcer les compétences et les capacités des élus et des fonctionnaires au niveau local afin qu'ils soient mesure d'appuyer la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

- Des efforts supplémentaires s'imposent pour que les décisions prises à différents niveaux de l'administration soient complémentaires et permettent des synergies. Dans de nombreux pays, le suivi des dépenses publiques consacrées aux objectifs de développement durable nécessitera un meilleur alignement des systèmes de budgétisation aux divers échelons de l'administration. Il faudra aussi trouver le moyen d'harmoniser les systèmes de suivi de l'action menée au titre des objectifs de développement durable à tous les niveaux du gouvernement. Selon qu'il conviendra, des mécanismes de suivi communs pourront être utilisés.
- Aussi nombreuses que diverses, les autorités locales stimulent l'innovation en matière de politiques. La transposition des mesures efficaces au niveau local à une échelle plus large exigera une collaboration et un dialogue continus et de nature participative entre tous les échelons de l'administration et les parties prenantes locales. Il est important que les efforts déployés au niveau local s'adossent à des mesures et initiatives prises au niveau international. Ces dernières années, les autorités locales œuvrant dans des domaines comme les changements climatiques et les migrations ont constitué des réseaux, qui devraient s'employer à faire connaître les pratiques novatrices.

E. Renforcer la résilience

87. Dans un monde en mutation rapide, on ne progressera vers la réalisation des objectifs de développement durable que si l'on est en mesure d'anticiper les changements subits, de s'y préparer et de s'y adapter. Les chocs qui surviennent dans un secteur se répercutent sur d'autres. On estime ainsi que les aléas climatiques sont la principale cause des pertes économiques directement liées aux catastrophes naturelles ainsi que de la destruction d'écoles, de foyers, de terres agricoles et d'infrastructures, dont pâtissent les systèmes sanitaires, économiques et socio-politiques. La vulnérabilité aux catastrophes reste généralisée dans le monde, mais les risques de catastrophe concernent principalement les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire, et en particulier les petits États insulaires en développement.

88. Outre les catastrophes naturelles, les évolutions qui s'opèrent progressivement en matière de température, de configuration des précipitations et d'élévation du niveau des mers, eux-mêmes la conséquence des changements climatiques, ont une incidence sur de multiples objectifs de développement durable. Des mesures d'adaptation et d'atténuation s'imposent pour qu'il soit possible d'y apporter une réponse globale. Le renforcement de la résilience est un outil très efficace pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion, empêcher que des crises surviennent ou éviter que les risques ne s'aggravent. Inversement, il est essentiel d'aller de l'avant vers l'accomplissement des objectifs de développement durables pour renforcer la résilience. Par exemple, l'absence d'instruction compromet les chances d'accéder au travail décent, dans des conditions conformes aux droits de la personne et du travail.

89. Le renforcement de la résilience reste cependant un défi pour de nombreux pays. En effet, il nécessite une approche systémique, reposant sur la prise de conscience que de nombreuses perturbations surviennent aux niveaux mondial, régional, national, sous-national ou local, avec des répercussions sur des systèmes sociaux, économiques, écologiques, physiques et des systèmes de gouvernance interconnectés. Sur la base du Programme 2030, une série de mesures peuvent être prises pour renforcer la résilience.

- Dans le contexte mondial actuel, toutes les politiques et décisions d'investissement doivent être envisagées à l'aune des risques qui y sont associés. Pour ce faire, le personnel des institutions publiques et des autres instances compétentes doit être doté de connaissances pointues et des moyens voulus. Les pouvoirs publics, en collaboration avec les parties prenantes concernées, doivent prendre des mesures visant à réduire les risques existants et éviter l'apparition de nouveaux risques.
- Toutes les mesures de gestion des risques doivent être axées sur l'être humain et viser la mobilisation de l'ensemble de la société. Elles doivent continuer à s'appliquer en priorité aux groupes les plus démunis et les plus vulnérables, sachant que diverses formes de vulnérabilité peuvent émerger, évoluer et persister sur de longues périodes, qui sont susceptibles d'accentuer les disparités entre hommes et femmes, entre ethnies et dans les ménages, ou encore en matière de statut économique et social.
- Il faut également accélérer la mise en œuvre de mesures visant à renforcer la résilience et la capacité d'adaptation dans plusieurs secteurs et domaines d'activité. S'agissant des systèmes alimentaires, par exemple, on devrait s'appuyer sur des mesures grâce auxquelles ces systèmes accroissent constamment les ressources naturelles, assurent la fiabilité des moyens de subsistance ruraux et urbains et donnent accès à des aliments nutritifs produits par de petits exploitants. Il faut également puiser dans un large éventail d'options susceptibles de réduire les risques de changement climatique, telles que la diminution de la consommation énergétique en évoluant vers des énergies sans carbone ou presque ; le reboisement ou le boisement ; l'agriculture durable et la gestion des déchets visant à réduire les émissions de méthane ; les nouvelles constructions résistantes aux changements climatiques et écologiquement viables ou la modernisation de bâtiments existants. Il est indispensable d'opter pour des modes de consommation et de production différents, ce qui ne se traduira pas de la même manière pour un pays développé et pour un pays en développement.
- Compte tenu de la nature transfrontière du climat, des écosystèmes naturels, de la pollution et de l'utilisation des ressources, une collaboration et des interventions régionales, mondiales et intersectorielles, ciblant notamment les plus pauvres et les plus démunis, seront également nécessaires.
- Au niveau mondial, il existe certes des instruments de financement contracycliques qui jouent un rôle crucial dans l'atténuation des conséquences des chocs brutaux, mais les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement n'y ont que très rarement accès. Cette situation ne peut persister. Il faut veiller à ce que les mécanismes de financement contracycliques existants puissent être mobilisés rétroactivement de telle sorte que les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement en bénéficient rapidement pour atténuer les conséquences des catastrophes et des chocs.

F. Investir dans la collecte de données pour appliquer le Programme 2030 dans son intégralité

90. Les autorités, les organisations internationales, le secteur privé, la société civile et le grand public doivent disposer en temps utile de données publiques et de statistiques ventilées de qualité et être en mesure de les utiliser pour pouvoir prendre des décisions éclairées concernant l'application du Programme 2030.

91. Les pays en développement, en particulier, se heurtent encore à d'immenses difficultés dans la production de données et statistiques de ce type. À cause du manque d'informations exactes obtenues en temps opportun et concernant certains aspects de la vie des individus, de nombreux groupes et particuliers sont invisibles. De ce fait, les enjeux en matière de développement sont souvent mal compris. En Afrique subsaharienne, où sévit une pauvreté extrême, plus de la moitié des pays ne disposent pas de données suffisantes pour suivre les tendances en la matière. De la même manière, les données qui rendent compte précisément des difficultés auxquelles les femmes font face au quotidien, notamment des activités souvent sous-estimées comme le temps passé à s'occuper de leur famille, font cruellement défaut.

92. Bien qu'une action déterminée ait été menée ces quatre dernières années en vue de combler ces lacunes, les progrès demeurent limités et aucune avancée décisive n'a été constatée. Les mesures suivantes sont susceptibles d'accélérer la dynamique engagée à cet égard.

- Il est impératif d'investir davantage dans les systèmes nationaux de données et de statistiques et de mobiliser encore plus les ressources internationales et nationales. L'instauration d'un mécanisme de financement axé sur la demande et placé sous le contrôle des Membres de l'Organisation des Nations Unies, qui puisse être mobilisé rapidement et efficacement en fonction des priorités des systèmes statistiques nationaux, énoncées dans la Déclaration de Doubaï adoptée à l'issue du deuxième Forum mondial des Nations Unies sur les données, pourrait être envisagée afin que l'amélioration des données pour tous devienne une réalité. Il faut concevoir des stratégies statistiques et des instruments de collecte de données ciblés qui rendent compte avec précision des conditions de vie des groupes défavorisés, notamment ceux qui sont peu visibles et avec lesquels il est difficile d'entrer en contact. Diverses plateformes de collecte de données, configurations institutionnelles et pratiques innovantes peuvent être exploitées pour mettre en commun des connaissances et échanger des données d'expérience dans ce domaine.
- Aujourd'hui, les nouvelles technologies, associées aux sources et aux méthodes d'acquisition de données existantes, offrent des possibilités sans précédent de répondre à la demande accrue de données nécessaires pour suivre les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement durable. L'augmentation de la demande est la preuve qu'il est urgent d'assurer la coordination des efforts et de renforcer les partenariats entre l'ensemble des producteurs et des utilisateurs de données, des responsables et des innovateurs, en donnant un rôle clé à des organismes nationaux de statistique efficaces et modernisés. Il faut donc encourager les membres de la communauté internationale des fournisseurs de données à travailler côte à côte pour rendre mieux exploitables les nouvelles technologies, les innovations et les nouvelles méthodes de travail. Pour ce faire, les producteurs et les utilisateurs de données doivent accéder facilement à des jeux de données de qualité, disponibles en temps utile à l'échelle mondiale et à des méthodes de production et d'analyse des données novatrices ; des collaborations techniques doivent s'instaurer aux fins du renforcement des compétences et des connaissances et de l'intensification de la normalisation des nouvelles méthodes et de leur

transposition à l'échelle voulue; il faut favoriser, dans un certain nombre de pays, la création de nouveaux partenariats - ou la transposition à plus grande échelle de ceux qui existent - en vue d'accroître l'accessibilité et l'utilisation de données disponibles en temps utile pour éclairer la prise de décisions concernant les objectifs de développement durable.

G. Tirer parti des avantages de la science, de la technologie et de l'innovation pour tous

93. Outre l'amélioration de la collecte des données et du suivi, une utilisation plus diversifiée de la technologie aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable est riche de promesses dans d'autres secteurs tels que l'eau et l'énergie, la consommation et la production durables, la formation en ligne, l'urbanisation et le transport durable, ou encore la gouvernance en ligne et la lutte contre la corruption.

94. Tous les pays ont besoin d'infrastructures institutionnelles pour promouvoir l'innovation, la diffusion et l'utilisation des nouvelles technologies les plus utiles en matière de développement durable. À ce titre aussi, il est possible et impératif de faire plus pour que certains pays se positionnent favorablement sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable d'ici à 2030.

- Il est nécessaire d'adopter des stratégies et des cadres réglementaires et autres pour encourager l'innovation et l'efficacité aux fins de l'élaboration de nouvelles techniques, tout en veillant à le faire de manière juste, équitable et respectueuse des principes éthiques. Toutes les parties prenantes, c'est-à-dire non seulement les autorités, les entreprises et les scientifiques, mais aussi la société civile et le milieu universitaire, doivent travailler ensemble à l'appui de cette ambition. Les démarches multipartites peuvent également contribuer à la cohérence des mesures touchant l'économie, la science et la technologie, le développement industriel, le développement humain et la durabilité. Il faut exploiter au maximum les potentialités des instances multipartites de l'Organisation des Nations Unies pour mieux faire comprendre à tous les acteurs impliqués quelles sont les interventions nécessaires aux niveaux national et international.
- Une intensification de la coopération internationale visant à faciliter les transferts de technologie, mobiliser la technologie en faveur du développement durable et atténuer les conséquences négatives de la rapidité de l'évolution technologique encouragerait l'innovation au niveau national et contribuerait à l'harmonisation des normes.
- La participation de la population locale, des jeunes et des personnes vulnérables aux processus d'innovation peut contribuer à la mise au point de nouveaux produits et services destinés aux personnes défavorisées ou vivant dans des régions isolées. C'est la raison pour laquelle il faut s'efforcer, à tous les niveaux, de renforcer les compétences de chacun, qu'il s'agisse des femmes, des enfants, des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées ou d'autres groupes de population. À l'échelon national, il faut appuyer les infrastructures institutionnelles en leur donnant accès aux technologies naissantes et aux compétences voulues pour les exploiter efficacement, en fonction de la situation spécifique du pays. Sans cela, les inégalités aux niveaux national et international risquent de s'accroître.

- Des mesures décisives s'imposent car les compétences d'aujourd'hui ne correspondront pas aux emplois de demain et deviennent parfois obsolètes peu après leur acquisition. Il faut moderniser les systèmes d'éducation et d'apprentissage pour les adapter à la révolution technologique, mais aussi investir dans les capacités des individus pendant leur vie professionnelle afin de tirer profit de l'utilisation des nouvelles technologies et d'en éviter les écueils. Enfin, il est nécessaire de renforcer les institutions qui veilleront à ce que les transformations technologiques que connaîtra le monde soient axées sur l'être humain.

H. Relever les défis grâce à la coopération internationale

95. Qu'ils concernent le climat, les maladies, la récession économique, les migrations, la santé ou les technologies de pointe, les problèmes d'aujourd'hui nécessitent un engagement fort en faveur de la coopération internationale, ainsi que des institutions multilatérales plus efficaces. Cependant, à l'heure actuelle, certaines administrations cherchent à se retirer de l'action multilatérale et l'opinion publique à l'échelle internationale manifeste son mécontentement à l'égard des conséquences négatives de la mondialisation.

96. En raison de mesures qui restreignent les échanges, par exemple, le système commercial multilatéral fait face à des difficultés de taille. Le volume des échanges visés par ces mesures représente 588,3 milliards de dollars des États-Unis, soit sept fois plus qu'en 2018. De plus, bien que les systèmes physiques et économiques transfrontières soient étroitement connectés d'un pays à l'autre, les moyens disponibles pour en assurer la gestion sont encore rudimentaires. À titre d'exemple, la proportion des espaces marins relevant de la juridiction nationale qui sont protégés augmente, mais plus de 60 % de la superficie des océans n'en relèvent pas et seul 1 % environ des zones concernées fait l'objet d'une protection.

97. Pour réaliser les objectifs de développement durable et enrayer les changements climatiques, les pays doivent réaffirmer leur attachement au multilatéralisme, trouver de nouvelles façons de coopérer et veiller à ce que les institutions multilatérales évoluent au rythme des changements rapides qui surviennent autour d'elles.

- Les règles mondiales doivent être révisées de telle sorte qu'elles favorisent la réalisation des objectifs de développement durable et contribuent à une mondialisation juste. Elles doivent promouvoir une répartition équitable des revenus et des possibilités de développement offertes au niveau international. Cela suppose une coopération internationale en matière de fiscalité et de flux financiers transfrontières, d'allègement de la dette et de commerce, de technologie, de migration et d'envois de fonds. Les pays doivent conserver leurs systèmes commerciaux multilatéraux, résister à la tentation des mesures restrictives pour le commerce et prendre des dispositions pour appuyer les exportations des pays moins avancés.
- Il faut également adapter la gouvernance et les modèles de coopération au service du développement pour qu'ils soient représentatifs et que les donateurs comme les bénéficiaires, les prestataires traditionnels comme les nouveaux venus, y trouvent leur place. Les Nations Unies doivent honorer l'engagement qu'elles ont pris de faire en sorte que, dans le cadre des institutions internationales, le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation caractérisent la prise de décisions. Les gouvernements nationaux et la

communauté internationale doivent remodeler les systèmes financiers internationaux et nationaux pour qu'ils favorisent le développement durable.

- Le multilatéralisme, aujourd'hui de nature fragmentée, doit progressivement être remplacé par un multilatéralisme en réseau, qui s'articule autour des Nations Unies et repose sur une étroite collaboration entre relais régionaux et organisations internationales, notamment les banques de développement et l'Union africaine, mais aussi d'autres acteurs.
- L'être humain doit être placé au cœur du multilatéralisme d'aujourd'hui. Si l'accent a traditionnellement été mis sur les autorités et les organisations internationales, il faut désormais faire entrer dans l'équation la collaboration avec la société civile, les entreprises, le milieu universitaire et philanthropique et d'autres acteurs, en particulier les jeunes.

V. Conclusion

98. L'adoption du Programme 2030 a été une victoire pour la coopération internationale mais surtout pour les habitants de la planète. Les réunions de haut niveau qui se tiendront en septembre 2019, à commencer par le forum politique de haut niveau pour le développement durable, offriront aux Nations Unies l'occasion de faire le point sur les quatre premières années de ce projet crucial. En dépit de la lenteur des progrès, je reste convaincu que l'Organisation peut faire de la perspective stimulante dessinée dans le Programme une réalité.

99. Quel que soit le domaine considéré, l'action multilatérale est une nécessité. Ce n'est qu'en travaillant ensemble que les pays parviendront à trouver des remèdes contre la pauvreté, les inégalités et les changements climatiques, qui sont les plus grands défis de notre époque. Ce n'est qu'en œuvrant de concert qu'ils pourront renforcer leur système commercial mondial réglementé et mobiliser les technologies, les ressources et les financements nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable. Ce n'est qu'en s'associant que les pays pourront transformer les économies et les sociétés, pour donner à toutes les femmes et les filles des moyens d'agir, mener une action dont bénéficient vraiment tous les individus et assurer la protection de la planète.

100. Les pays doivent profiter de ce rassemblement mondial prévu en septembre pour faire preuve de l'ambition nécessaire concernant les changements climatiques, pour redynamiser et recentrer leur action en faveur des objectifs de développement durable et pour réaffirmer leur volonté de venir en aide aux personnes les plus défavorisées et aux plus vulnérables d'entre eux.

101. L'époque actuelle nous soumet à des pressions toujours plus intenses, mais la confiance qui unit le monde s'effrite. Il faut que celui-ci « tourne mieux », non seulement pour les générations actuelles, mais aussi pour les suivantes. Heureusement, il est encore temps de concrétiser l'avenir envisagé dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Mais nous devons tous faire preuve de la sagesse, de la solidarité et de la volonté nécessaires pour aller de l'avant et garantir une vie digne et prospère à l'ensemble des citoyens du monde.